Bienvenue aux États-Unis :

Un guide pour nouveaux immigrés

U.S. Citizenship and Immigration Services

AUTHENTICATED U.S. GOVERNMENT INFORMATION GPO

M-618-F (rev. 09/07)

Bienvenue aux États-Unis :

Un guide pour nouveaux immigrés

Édition révisée

U.S. Citizenship
and Immigration
Services

U.S. GOVERNMENT OFFICIAL EDITION NOTICE

Use of ISBN Prefix

This is the Official U.S. Government edition of this publication and is herein identified to certify its authenticity. Use of the 0-16 ISBN prefix is for U.S. Government Printing Office Official Editions only. The Superintendent of Documents of the U.S. Government Printing Office requests that any reprinted edition clearly be labeled as a copy of the authentic work with a new ISBN.

The information presented in *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants* is considered public information and may be distributed or copied without alteration unless otherwise specified.
The citation should be:

U.S. Department of Homeland Security, U.S. Citizenship and Immigration Services, Office of Citizenship, *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants*, Washington, DC, 2007, Revised Edition.

USCIS has purchased the right to use many of the images in *Welcome to the United States: A Guide for New Immigrants*. USCIS is licensed to use these images on a non-exclusive and non-transferable basis. All other rights to the images, including without limitation and copyright, are retained by the owner of the images. These images are not in the public domain and may not be used except as they appear as part of this guide.

This guide contains information on a variety of topics that are not within the jurisdiction of DHS/USCIS. If you have a question about a non DHS/USCIS issue, please refer directly to the responsible agency or organization for the most current information. This information is correct at the time of printing; however, it may change in the future.

Bienvenue aux États-Unis :

Un guide pour nouveaux immigrés

Nous vous félicitons d'être devenu un résident permanent des États-Unis. Nous vous souhaitons, au nom du président des États-Unis et du peuple américain, la bienvenue et tous les succès.

Les États-Unis ont une longue tradition d'accueil d'immigrés venus de tous les coins du monde. L'Amérique apprécie les contributions des immigrés qui continuent d'enrichir ce pays et préservent son héritage de terre de liberté et opportunité.

En tant que résident permanent des États-Unis, vous avez résolu de faire de ce pays le votre. Alors que vous travaillerez pour atteindre vos buts, prenez un peu de temps pour connaître ce pays, son histoire et son peuple. C'est maintenant votre droit et votre responsabilité d'influencer le futur de ce pays et de garantir son succès continu.

Alors que vous commencez votre vie comme résident permanent de ce grand pays, des possibilités attrayantes vous attendent. Bienvenue aux États-Unis !

Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis

S'ÉTABLIR AUX ÉTATS-UNIS

Avez-vous tous les documents importants dont vous avez besoin ? Voir la page 7.

Savez-vous quels sont vos droits en tant que résident permanent ? Voir la page 6.

Avez-vous besoin d'un logement ? Voir la page 16.

Avez-vous besoin d'un emploi ? Voir la page 24.

Avez-vous des enfants ? Voir la page 36.

Avez-vous besoin de soins médicaux ? Voir la page 31.

Devez-vous apprendre l'anglais ? Voir la page 42.

Savez-vous quoi faire en cas d'urgence ? Voir la page 48.

Voulez-vous devenir citoyen ? Voir la page 64.

Voulez-vous en savoir plus sur les États-Unis ? Voir la page 54.

TABLE DES MATIÈRES

Bienvenue aux États-Unis : Un guide pour nouveaux immigrés i

Départements et agences du gouvernement fédéral iv

Pour plus de renseignements v

A propos de ce Guide 1

Où obtenir de l'aide 2

Vous engager dans votre communauté 3

Vos droits et responsabilités en tant que résident permanent 5

Vos droits et responsabilités 6

Maintenir votre statut de résident permanent 7

Si vous êtes un résident conditionnel 8

Trouver de l'aide juridique 10

Les conséquences d'un comportement criminel pour les résidents permanents 12

S'établir aux États-Unis 15

Trouver un logement 16

Obtenir un numéro de sécurité sociale 20

Bien gérer votre argent 22

Chercher un emploi 24

Comment payer les impôts 28

Voyager aux États-Unis 30

Comment prendre soin de votre santé 31

Les autres programmes fédéraux d'assistance 34

Éducation et garde d'enfants 35

Éducation 36

Éducation supérieure : Collèges et universités 40

Éducation pour adultes 42

Apprendre l'anglais 42

Garde d'enfants 44

Urgences et sécurité 47

Aide d'urgence : Appelez le 911 48

Garder votre maison et votre famille en sécurité 49

Le système d'information du Ministère de la Sécurité interne ou Homeland Security relatif aux attaques terroristes 51

En apprendre plus sur les États-Unis 53

Nous, le Peuple : le rôle du citoyen aux États-Unis 54

Comment les États-Unis ont commencé 54

Créer une « Union plus parfaite » . . . 56

Comment fonctionne le gouvernement fédéral 58

Pouvoir législatif : le Congrès 58

Pouvoir exécutif : le Président 60

Pouvoir judiciaire : la Cour suprême 61

Le gouvernement des états et local 61

Devenir un citoyen américain 63

Pourquoi devenir un citoyen américain ? 64

La naturalisation : Devenir un citoyen américain 65

Les États-Unis aujourd'hui (carte) 71

Jours fériés fédéraux 72

Auteurs des photographies 72

Vous êtes en route 73

DÉPARTEMENTS ET AGENCES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL

Si vous avez une question et n'êtes pas sûr quel département appeler, faites d'abord le 1-800-FED-INFO (ou 1-800-333-4636) pour demander qui appeler. Les personnes malentendantes peuvent appeler le 1-800-326-2996.

Vous pouvez aussi nous rendre visite à l'adresse Internet http://www.USA.gov pour obtenir des renseignements généraux sur les départements et agences du gouvernement fédéral.

Department of Education (ED) ou le Ministère de l'Éducation
U.S. Department of Education
400 Maryland Avenue SW
Washington, DC 20202
Téléphone : 1-800-872-5327
Pour les personnes malentendantes :
1-800-437-0833
http://www.ed.gov

Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) ou la Commission de l'égalité des chances devant l'emploi
U.S. Equal Employment Opportunity Commission
1801 L Street NW
Washington, DC 20507
Téléphone : 1-800-669-4000
Pour les personnes malentendantes :
1-800-669-6820
http://www.eeoc.gov

Department of Health and Human Services (HHS) ou le Ministère de la Santé et des services sociaux
U.S. Department of Health and Human Services
200 Independence Avenue SW
Washington, DC 20201
Téléphone : 1-877-696-6775
http://www.hhs.gov

Department of Homeland Security (DHS) ou le Ministère de la Sécurité interne
U.S. Department of Homeland Security
Washington, DC 20528
http://www.dhs.gov

U.S. Citizenship and Immigration Services (USCIS) ou les Services de citoyenneté et de l'immigration des États-Unis
Téléphone : 1-800-375-5283
Pour les personnes malentendantes :
1-800-767-1833
http://www.uscis.gov

U.S. Customs and Border Protection (CBP) ou le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis
Téléphone: 202-354-1000
http://www.cbp.gov

U.S. Immigration and Customs Enforcement (ICE) ou le Service de contrôle de l'immigration et des douanes des États-Unis
http://www.ice.gov

Department of Housing and Urban Development (HUD) ou le Ministère du Logement et de l'urbanisme
U.S. Department of Housing and
Urban Development
451 7th Street SW
Washington, DC 20410
Téléphone: 202-708-1112
Pour les personnes malentendantes: 202-708-1455
http://www.hud.gov

Department of Justice (DOJ) ou le Ministère de la Justice
U.S. Department of Justice
950 Pennsylvania Avenue NW
Washington, DC 20530-0001
Téléphone : 202-514-2000
http://www.usdoj.gov

Internal Revenue Service (IRS) ou le Fisc
Téléphone : 1-800-829-1040
Pour les personnes malentendantes :
1-800-829-4059
http://www.irs.gov

Selective Service System (SSS) ou le Système de service militaire sélectif
Registration Information Office
(Bureau d'enregistrement et de renseignements)
PO Box 94638
Palatine, IL 60094-4638
Téléphone : 847-688-6888
Pour les personnes malentendantes :
847-688-2567
http://www.sss.gov

Social Security Administration (SSA) ou l'Administration de la sécurité sociale
Office of Public Inquiries
6401 Security Boulevard
Baltimore, MD 21235
Téléphone : 1-800-772-1213
Pour les personnes malentendantes : 1-800-325-0778
http://www.socialsecurity.gov ou
http://www.segurosocial.gov/espanol/

Department of State (DOS) ou le Ministère des Affaires étrangères
U.S. Department of State
2201 C Street NW
Washington, DC 20520
Téléphone : 202-647-4000
http://www.state.gov

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Visitez le site Internet de l'USCIS à http://www.uscis.gov. Veuillez également visiter http://www.welcometousa.gov, une ressource pour les nouveaux immigrants.

Appelez le service à la clientèle au 1-800-375-5283 ou 1-800-767-1833 (personnes malentendantes).

Pour obtenir des formulaires d'USCIS, appelez le 1-800-870-3676 ou regardez sur le site Internet d'USCIS.

A propos de ce Guide

Vous aurez besoin de temps pour vous adapter à votre nouvelle vie aux États-Unis. Ce guide contient des renseignements de base pour vous aider à vous y établir et trouver ce dont vous et votre famille avez besoin pour la vie de tous les jours. Il récapitule aussi les informations importantes sur votre statut juridique et les agences et organisations offrant une documentation ou des services de base dont vous pourriez avoir besoin.

En tant que résident permanent vous devriez vous renseigner sur ce pays, ses habitants et son système de gouvernement. Employez ce guide pour apprendre vos droits et responsabilités de nouvel immigré, pour comprendre comment fonctionne le gouvernement au niveau fédéral, de l'état et local, et pour apprendre comment les évènements historiques importants ont influencé les États-Unis. Ce guide explique aussi l'importance d'un engagement au niveau de votre communauté et vous donne des suggestions pour vous aider à le faire.

Ce guide est un sommaire général des droits, responsabilités et procédures relatives aux résidents permanents. Pour obtenir des renseignements plus spécifiques et détaillés, veuillez consulter les lois, règlements, formulaires, et les consignes des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (U.S. Citizenship and Immigration Services ou USCIS). Il est important de se référer à ces ressources détaillées pour votre cas ou question spécifique en matière d'immigration. La plupart des renseignements dont vous avez besoin se trouvent sur le site Internet d'USCIS à http://www.uscis.gov. Pour obtenir les formulaires d'USCIS, faites le 1-800-870-3676 et pour des renseignements supplémentaires, appelez le service à la clientèle au 1-800-375-5283 ou 1-800-767-1833 (pour les personnes malentendantes).

Où obtenir de l'aide

Ce guide vous aidera à commencer vos démarches, mais ne peut pas répondre à toutes vos questions concernant la vie aux États-Unis. Pour en savoir plus sur les services dont vous avez besoin, contactez les autorités de l'état, du comté ou de la ville ou bien encore une organisation locale qui aide les nouveaux immigrés à s'établir. Vous pouvez trouver ces services et organisations en consultant les ressources gratuites indiquées ci-dessous :

La bibliothèque publique

Aux États-Unis, les bibliothèques publiques sont gratuites et ouvertes à tous. Elles sont présentes dans presque chaque communauté. Le personnel de la bibliothèque peut vous aider à trouver des informations sur pratiquement tout sujet et peut vous donner une carte de bibliothèque qui vous permettra, par exemple, d'emprunter gratuitement des livres et cassettes vidéo. La plupart des bibliothèques vous offrent aussi les journaux locaux que vous pouvez consulter, ainsi que des ordinateurs dont vous pouvez vous servir pour faire de la recherche sur l'Internet. Demandez au personnel de la bibliothèque de vous montrer comment se servir de l'ordinateur pour faire de la recherche sur l'Internet.

Certaines bibliothèques offrent des cours gratuits pour vous apprendre à faire de la recherche sur l'Internet. Certaines bibliothèques offrent aussi des leçons particulières ou des cours de langue anglaise, ainsi que d'autres programmes pour adultes et enfants.

Votre annuaire téléphonique local

Votre annuaire téléphonique local contient des numéros téléphoniques et d'importants renseignements sur les services communautaires locaux, fédéraux et de l'état. L'annuaire contient des informations d'urgence, cartes locales, et des renseignements sur comment recevoir des services téléphoniques. Les pages blanches

contiennent la liste des numéros de téléphone des personnes individuelles, les pages jaunes, les numéros et adresses des entreprises et organismes et les pages bleues, les numéros de téléphone et les adresses des bureaux du gouvernement local, de l'état et fédéral. Vous pouvez faire également le 411 sur votre téléphone pour obtenir un numéro de téléphone spécifique partout aux États-Unis. Il se peut que votre ville ait également son propre annuaire téléphonique.

L'Internet

Les liens Internet donnent des sources d'informations variées, y compris les sites Internet des organismes gouvernementaux locaux, de l'état et fédéraux. La plupart des sites Internet du gouvernement finissent par « .gov ». Si vous n'avez pas d'ordinateur chez vous, vous pouvez en utilisez un dans une bibliothèque publique ou un cyber-café, une entreprise vous chargeant des frais pour l'utilisation de l'ordinateur avec le service Internet. Vous pouvez utiliser l'Internet pour chercher du travail, un logement, des informations sur l'école pour vos enfants, ainsi que localiser des ressources et organismes communautaires locaux pour vous aider. Vous y trouvez également les nouvelles importantes et les actualités, ainsi que des informations intéressantes sur la vie en Amérique, sur l'histoire et le gouvernement des États-Unis, et de votre collectivité locale. Visitez http://www.welcometousa.gov pour trouver toutes les ressources du gouvernement fédéral disponibles pour les nouveaux immigrants.

CONSEIL : En tant qu'immigré, soyez averti que, pour vous confondre et abuser de vous, des individus malhonnêtes ont mis sur place des sites web qui ressemblent aux sites Internet du gouvernement. Souvenez-vous que le site web officiel des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS) est http://www.uscis.gov.

Organisations communales et religieuses assistant les immigrés

Il existe, au sein de nombreuses communautés, des organisations apportant aux immigrés une assistance gratuite ou à prix modique. Ces organisations vous aideront à connaître votre communauté et les services à la disposition des immigrés. Vous pouvez aussi trouver ces organisations sur l'Internet, dans l'annuaire téléphonique local, en demandant à la bibliothèque publique ou auprès de l'assistance sociale de votre gouvernement local.

Vous engager dans votre communauté

La participation dans votre communauté vous aidera à vous y sentir chez vous. Votre communauté est aussi une bonne source de renseignements. Voilà comment vous pouvez participer :

- Présentez-vous à vos voisins et faites leur connaissance.
- Parlez aux organisations communales qui aident les immigrés à s'établir aux États-Unis ou allez leur rendre une visite.
- Devenez membre des différents groupes dans votre lieu de culte.
- Devenez membre de l'association de quartier. Il s'agit d'un groupe de résidents du voisinage qui se réunissent pour décider ensemble sur les questions du voisinage.
- Faites du bénévolat dans une organisation communale, une école ou lieu de culte.
- Inscrivez-vous à un cours de langue anglaise.

Vous pourrez trouver plus d'idées sur le site Internet du Department of Housing and Urban Development ou Ministère du Logement et de l'urbanisme – http://www.hud.gov. Cherchez sous la section « Communities » pour des renseignements au sujet des communautés et des suggestions sur comment participer.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

Visitez le site Internet de l'USCIS à http://www.uscis.gov. Veuillez également visiter http://www.welcometousa.gov, une ressource pour les nouveaux immigrants.

Appelez le service à la clientèle au 1-800-375-5283 ou 1-800-767-1833 (pour les personnes malentendantes).

Pour obtenir des formulaires d'USCIS, appelez le 1-800-870-3676 ou visitez le site Internet d'USCIS.

Vos droits et responsabilités en tant que résident permanent

Maintenant que vous êtes un résident permanent, il vous sera demandé de respecter et être loyal aux États-Unis et d'obéir aux lois du pays. En tant que résident permanent, vous avez de nouveaux droits et de nouvelles responsabilités.

Être un résident permanent est un « privilège » et non pas un « droit ». Sous certaines conditions, le gouvernement des États-Unis peut retirer votre statut de résident permanent. Si vous voulez vivre et travailler aux États-Unis et si, un jour, vous voulez devenir un citoyen américain, vous devez maintenir votre statut de résident permanent. Vous apprendrez, dans la présente section, ce que veut dire être résident permanent et comment maintenir votre statut de résident permanent.

Vos droits et responsabilités

Ce que vous faites maintenant en tant que résident permanent pourrait influencer votre capacité à devenir plus tard un citoyen américain. Le processus par lequel on devient un citoyen américain s'appelle « naturalisation ».

En tant que résident permanent, vous avez le droit de :

- Vivre et travailler de manière permanente partout aux États-Unis.
- Une fois éligible, de déposer une demande pour devenir citoyen américain.
- Demande de visas pour votre époux ou épouse et enfants célibataires pour vivre aux États-Unis.
- Toucher, si vous êtes éligible, la sécurité sociale, le revenu de sécurité additionnel et les bénéfices de l'assurance maladie pour les personnes âgées de plus de 65 ans.
- Détenir de la propriété aux États-Unis.
- Demander un permis de conduire dans votre état ou territoire.
- Sous certaines conditions, quitter et revenir aux États-Unis.
- Fréquenter une école ou établissement d'enseignement supérieur publique.
- S'engager dans certaines branches des forces armées des États-Unis.
- Acheter ou détenir une arme à feu pour autant qu'il n'existe pas de restrictions l'interdisant au niveau de l'état ou local.

En tant que résident permanent, vos responsabilités sont de :

- Respecter toutes les lois fédérales, de l'état ou locales.
- Payer les impôts fédéraux, de l'état et locaux.
- Si vous êtes de sexe masculin et avez entre 18 et 26 ans, enregistrez-vous auprès du service militaire sélectif (forces armées des États-Unis). Pour les instructions, voir la page 8.
- Maintenir votre statut d'immigré.
- A tout moment portez sur vous la preuve de votre statut de résident permanent.
- Changez votre adresse en ligne ou par écrit avec le Ministère de la Sécurité interne ou Department of Homeland Security (DHS) dans les 10 jours chaque fois que vous déménagez. Pour les instructions, voir la page 8.

Les résidents permanents reçoivent une carte de résident permanent valable (Formulaire I-551) qui sert de preuve de leur statut légal aux États-Unis. C'est ce que certaines personnes appellent la « carte verte ». Si vous êtes un résident permanent âgé d'au moins 18 ans, vous devez porter sur vous la preuve de votre statut d'immigré. Vous devez la montrer à un officier de l'immigration s'il vous le demande. Votre carte reste valide pour une période de 10 ans et doit être renouvelée avant son expiration. Vous devez soumettre le Formulaire I-90 pour remplacer ou renouveler votre carte de résident permanent. Vous trouverez ce formulaire à l'adresse Internet http://www.uscis.gov ou en appelant l'extension du service des formulaires de l'USCIS. Des frais sont associés au Formulaire I-90.

Votre carte de résident permanent indique que vous avez le droit de vivre et travailler aux États-Unis. Vous pouvez aussi vous servir de la carte de résident permanent pour revenir sur le territoire des États-Unis. Si vous restez en dehors des États-Unis pour une période de plus de 12 mois, vous devrez présenter des documents additionnels pour rentrer aux États-Unis en tant que résident permanent. Pour plus d'informations sur les documents requis pour revenir sur le territoire des États-Unis après une absence de plus de 12 mois, veuillez vous référer à la page 7.

AUTRES DOCUMENTS IMPORTANTS

Gardez dans un endroit sûr la documentation importante que vous avez apportée de votre pays d'origine. Cette documentation comprend votre passeport, votre certificat de naissance, votre certificat de mariage, votre certificat de divorce, les diplômes indiquant que vous avez terminé l'école secondaire ou une école supérieure, ainsi que les certificats indiquant que vous avez suivi une formation spéciale ou que vous possédez des connaissances spécifiques.

Maintenir votre statut de résident permanent

Il y a certaines choses que vous devez faire pour garder votre statut de résident permanent. Elles sont aussi importantes si vous pensez une fois demander la citoyenneté américaine.

- Ne quittez pas les États-Unis pour une période prolongée ou ne déménager pas dans un autre pays pour y vivre de manière permanente.
- Déposez des déclarations d'impôt sur les revenus fédérales, de l'état et, le cas échéant, locales.
- Si vous êtes de sexe masculin et avez entre 18 et 26 ans, enregistrez-vous auprès du service militaire sélectif.
- Communiquez votre nouvelle adresse au DHS.

Garder votre statut d'immigré

Les résidents permanents qui ont quitté les États-Unis pour de longues périodes de temps ou qui ne peuvent démontrer leur intention de vivre en permanence aux États-Unis, pourraient perdre leur statut de résident permanent. Beaucoup d'immigrés croient pouvoir vivre à l'étranger tant qu'ils reviennent aux États-Unis au moins une fois par an. Ceci est faux. Si vous pensez que vous serez en dehors des États-Unis pendant plus de 12 mois, vous devez faire une demande pour un permis de rentrée avant de quitter le pays. Vous devez produire le Formulaire I-131, Application for a Travel Document ou Demande de titre de voyage. Vous pouvez télécharger cette demande sur le site http://www.uscis.gov ou l'obtenir en appelant l'extension du service des formulaires de l'USCIS au 1-800-870-3676. Il faut payer des frais pour obtenir le Formulaire I-131.

Un permis de rentrée est valide pour une période de deux ans. Vous pouvez le montrer à un point d'entrée, au lieu de votre visa ou de votre carte de résident permanent. Ce permis ne garantit pas que vous serez admis aux États-Unis à votre retour, mais démontrera facilement que vous revenez d'un séjour temporaire à l'étranger. Visiter le site Internet http://www.state.gov ou le bureau consulaire du Ministère des Affaires étrangères le plus proche à l'étranger pour de plus amples informations.

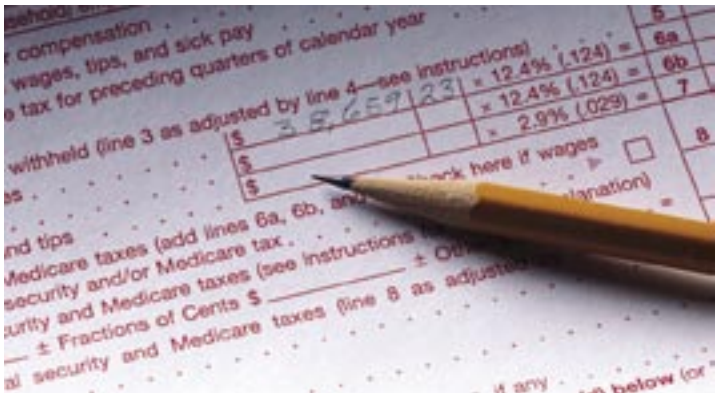

Déclaration d'impôts sur le revenu

En tant que résident permanent, vous devez payer l'impôt sur le revenu et déclarer votre revenu au Fisc (Internal Revenue Service ou IRS), ainsi que, si exigé, au bureau fiscal de votre état, ville ou localité. Si vous ne faites pas de déclaration d'impôts alors que vous vivez, pendant une quelconque durée, en dehors des États-Unis ou si vous indiquez sur votre déclaration que vous avez un statut de « non-immigré », le gouvernement américain peut décider que vous avez renoncé à votre statut de résident permanent.

S'enregistrer auprès du service militaire sélectif

Si vous êtes un homme âgé de 18 à 26 ans, vous devez être immatriculé au service militaire sélectif. Lorsque vous vous enregistrez, vous informez le gouvernement de votre disponibilité pour servir dans les forces armées des États-Unis. Les États-Unis, pour l'instant, ne stipulent pas l'enrôlement obligatoire. Ceci signifie que les résidents permanents et les citoyens n'ont pas à servir dans les forces armées à moins qu'ils ne le veuillent.

Vous pouvez vous inscrire à un bureau de poste des États-Unis ou sur Internet. Pour vous immatriculer au service militaire sélectif sur Internet, veuillez visiter le site Internet du service militaire sélectif : http://www.sss.gov. Pour parler avec un fonctionnaire du service militaire sélectif, faites le 847-688-6888. Cet appel n'est pas gratuit.

Vous pouvez aussi trouver des renseignements sur le site de l'USCIS à l'adresse http://www.uscis.gov.

Communiquer votre nouvelle adresse au DHS

Chaque fois que vous déménagez, vous devez communiquer votre nouvelle adresse au DHS. Vous devez soumettre le Formulaire AR-11 – Alien's Change of Address Card ou Carte de changement d'adresse pour étrangers. Vous devez la soumettre dans les 10 jours après votre déménagement. Il n'y a aucun frais associé avec la soumission de ce formulaire. Vous pouvez changer votre adresse en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire électronique AR-11 sur le site http://www.uscis.gov. Le changement d'adresse en ligne accepte les changements d'adresse pour la plupart des affaires en attente.

Pour de plus amples informations, appelez le numéro de l'USCIS au 1-800-375-5283 ou visitez le site http://www.uscis.gov.

Si vous êtes un résident conditionnel

Il se peut que vous soyez aux États-Unis comme résident conditionnel (CR). Vous êtes un CR si vous étiez mariés depuis moins de deux ans à votre conjoint citoyen américain ou résident permanent le jour où votre statut de résident permanent vous a été accordé. Si vous avez des enfants, il est possible qu'eux aussi soient des CRs. Certains investisseurs immigrés sont également des résidents conditionnels.

Un CR a les mêmes droits et responsabilités qu'un résident permanent. Les résidents conditionnels doivent produire soit le Formulaire I-751, Petition to Remove the Conditions on Residence ou Demande pour révoquer les conditions sur la résidence, ou le Formulaire I-829, Petition by Entrepreneur to Remove Conditions ou Demande par l'entrepreneur pour révoquer les conditions, dans un délai de deux ans suivant la date où le statut de résident permanent conditionnel leur a été accordé. Cette date est habituellement la date d'expiration de votre carte de résident permanent. Vous devez produire ces formulaires dans un délai de 90 jours avant l'anniversaire de deux ans de l'obtention de votre statut de résident conditionnel. Si vous ne faites pas cela, vous pouvez perdre votre statut d'immigrés.

Soumettre le Formulaire I-751 avec votre époux ou votre épouse

Si vous êtes un résident conditionnel et que vous avez immigré suite à votre mariage à un citoyen ou un résident permanent, votre conjoint et vous-même devez produire ensemble le Formulaire I-751, de façon à pouvoir révoquer les conditions sur votre statut de résident permanent.

Parfois il n'est pas nécessaire de produire le Formulaire I-751 avec votre conjoint(e). Si vous n'êtes plus marié(e) ou si votre conjoint(e) vous a abusé(e), vous pouvez produire vous-même le Formulaire I-751. Si vous ne faites pas la demande avec votre conjoint(e) vous pouvez produire le Formulaire I-751 à tout moment après être devenu(e) un résident conditionnel.

COMMENT SOUMETTRE LES FORMULAIRES I-751 ET I-829 D'USCIS

Qui : Les résidents conditionnels

Pourquoi : Le statut de résident conditionnel expire deux ans après la date à laquelle vous êtes devenu(e) un CR.

Quand : Les résidents conditionnels qui soumettent le formulaire avec leur époux/épouse doivent soumettre le Formulaire I-751. Les investisseurs immigrés doivent soumettre le Formulaire I-829. Ces deux formulaires doivent être soumis dans les 90 jours qui précèdent l'expiration du statut de résident conditionnel. La date de l'expiration se trouve normalement sur votre carte de résident permanent.

Où obtenir le formulaire : Vous pouvez appeler le 1-800-870-3676, l'extension du service des formulaires de l'USCIS. Vous trouverez aussi ce formulaire à l'adresse Internet http://www.uscis.gov.

Où envoyer le formulaire : Envoyez-le à un Centre de service d'USCIS. Vous trouverez les adresses des centres de service dans les instructions pour ce formulaire.

Les frais : Il se peut que vous deviez couvrir des frais pour soumettre le Formulaire I-751 ou I-829. Ces frais peuvent changer, alors avant d'envoyer votre formulaire, vérifiez les frais courants auprès d'USCIS.

Si vous soumettez à temps le Formulaire I-751 ou I-829, USCIS vous enverra normalement une lettre qui prolonge d'une période allant jusqu'à 12 mois votre statut de CR. Pendant ce temps, USCIS examinera votre demande.

CONSEIL : Gardez des copies de tous les formulaires que vous enverrez à USCIS. Si vous envoyez des documents, n'envoyez pas les originaux. Envoyez des copies. Il arrive que des formulaires se perdent. Si vous gardez des copies, vous éviterez des problèmes.

Trouver de l'aide juridique

Si vous avez besoin de vous faire aider avec une question concernant l'immigration, vous pouvez engager les services d'un avocat licencié et compétent spécialisé dans le droit de l'immigration. Pour vous faire aider à trouver un avocat qualifié, contactez votre association locale du barreau.

Certains états certifient des spécialistes en règlementation de l'immigration. Ces avocats ont passé des tests pour prouver leur connaissance spéciale en matière de règlementation de l'immigration. Les états suivants listent actuellement les spécialistes agréés sur le site Internet du barreau de leur état : Californie, Floride, Caroline du Nord et Texas. Veuillez noter, cependant, que vous êtes responsable de l'engagement d'un avocat particulier. Le DHS ne conseille ni ne recommande aucun avocat en particulier.

Si vous avez besoin d'une aide juridique avec un problème d'immigration, mais que vous n'en avez pas les moyens financiers, il existe quelques solutions à prix modique ou même gratuites. Vous pouvez demander de l'aide auprès de :

- **Une organisation agréée.** Il s'agit d'organisations agréées par le Conseil des recours en matière d'immigration (Board of Immigration Appeals – BIA). Pour qu'une organisation soit « agréée », elle doit avoir suffisamment de connaissances et d'expérience pour rendre des services aux immigrés et ne peut demander ou accepter que des honoraires modiques. Consultez http://www.usdoj.gov/eoir/statspub/recognitionaccreditationroster.pdf pour obtenir une liste de ces organisations agréées par le BIA.
- **Un représentant attitré.** Il s'agit de personnes liées aux « organisations agréées » par le BIA. Ces représentants ne peuvent demander ou accepter que des honoraires modiques en échange de leurs services. Consultez http://www.usdoj.gov/eoir/statspub/accreditedreproster.pdf pour obtenir une liste de ces représentants attitrés auprès du BIA.
- **Un représentant qualifié.** Il s'agit de personnes qui offrent des services gratuits. Ces représentants doivent connaître le droit en matière d'immigration ainsi que les règles de l'usage à la cour. Les étudiants et les diplômés de droit, ainsi que des personnes droites avec liens personnels ou professionnels avec vous (parent, voisin, membre du clergé, collègue, ami) sont des exemples de représentants qualifiés.
- **Personnes offrant des services juridiques gratuits.** Le Bureau du juge principal en matière d'immigration (Office of the Chief Immigration Judge) dispose d'une liste de personnes offrant des services juridiques gratuits à ceux qui sont en instance de la procédure d'immigration (voir http://www.usdoj.gov/eoir/probono/states.htm). Il s'agit d'une liste d'avocats et d'organisations qui pourraient représenter les immigrés dans les procédures devant les cours d'immigration. Les avocats et organisations sur cette liste ont consenti à aider les immigrés à titre bénévole uniquement en ce qui concerne l'immigration. Ainsi donc, certains d'entre eux ne pourraient pas vous aider avec des questions qui ne se rapportent pas aux procédures de cour (c'est-à-dire les pétitions pour un visa, pour la naturalisation, etc.).
- **Programme bénévole.** Les listes locales d'organisations et de leurs représentants bénévoles (gratuites) se trouvent normalement dans chaque bureau local d'USCIS.

SI VOUS ÊTES VICTIME DE VIOLENCES DANS LA FAMILLE

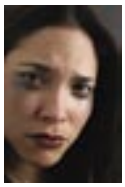

Si vous êtes victime de violences dans la famille, vous pouvez trouver de l'aide en appelant le 1-800-799-7233 ou 1-800-787-3224 (pour les personnes malentendantes) ou le numéro d'urgence national pour les victimes de violences dans la famille (National Domestic Violence Hotline). Vous pouvez vous faire aider en espagnol et dans d'autres langues.

La loi sur la violence faite aux femmes permet aux femmes et enfants abusés des citoyens américains et résidents permanents de produire leur propre formulaire afin de devenir un résident permanent. Voir http://www.uscis.gov ou appelez le numéro d'urgence national pour les victimes de violences dans la famille (*National Domestic Violence Hotline*) pour de plus amples informations.

Prenez garde aux consultants en matière d'immigration frauduleux !

De nombreux pratiquants en matière du droit d'immigration sont très qualifiés et honnêtes et peuvent rendre de bons services aux immigrés. Il existe cependant certains individus qui profitent des immigrés.

Avant de vous décider de chercher de l'aide en matière d'immigration et avant de débourser de l'argent, vous devez faire un peu de recherche pour pouvoir prendre une bonne décision concernant le type d'aide juridique dont vous avez besoin. Protégez-vous pour ne pas être victime de fraude en matière d'immigration.

Se souvenir des choses suivantes :

- Aucune organisation ou personne privée offrant une assistance en matière d'immigration n'a de liens spéciaux avec l'USCIS. Posez des questions aux personnes qui font des promesses qui semblent exagérées ou qui prétendent avoir une relation spéciale avec l'USCIS. Ne faites pas confiance aux individus qui garantissent des résultats ou un traitement plus rapide. Si vous n'êtes pas éligible pour un bénéfice en matière d'immigration, le fait d'engager un avocat ou consultant dans ce domaine ne changera rien.
- Certains consultants, voyagistes, bureaux de vente d'immobilier et ceux qu'on nomme les « notaries public » offrent des services en matière d'immigration. N'oubliez pas de leur poser des questions concernant leurs qualifications et demandez qu'ils vous montrent soit la lettre prouvant qu'ils sont agréés auprès du BIA, soit leur certificat du barreau. Certains individus qui se disent être qualifiés pour offrir des services juridiques ne le sont pas. Ces individus peuvent commettre des erreurs qui vous causeront de sérieux problèmes.
- Si vous prenez un consultant ou avocat en matière d'immigration, demandez un contrat par écrit. Le contrat devrait être en langue anglaise et, si l'anglais n'est pas votre langue maternelle, dans votre propre langue. Le contrat devrait énumérer tous les services qui vous seront rendus et leur prix. Demandez des références avant de le signer.
- Tâchez d'éviter de payer en espèces pour les services. Demandez un reçu pour votre paiement. N'oubliez pas de garder les documents originaux.
- Ne signez jamais un formulaire ou une demande vierge. Avant de signer, vérifiez bien que vous avez tout compris.

Cherchez de l'aide si un consultant en matière d'immigration vous a dupé. Contactez le procureur de votre état ou le procureur local, le service de protection des consommateurs ou le poste de police local.

Les conséquences d'un comportement criminel pour les résidents permanents

Les États-Unis sont un pays qui respecte la loi. Les résidents permanents vivant aux États-Unis doivent obéir à toutes les lois. Vous pouvez faire face à de graves problèmes si, en tant que résident permanent, vous avez commis ou avez été déclaré coupable d'un crime aux États-Unis. Vous risquez la déportation du pays, l'interdiction de retour aux États-Unis au cas où vous quittez le pays et, dans certains cas, vous pouvez perdre votre éligibilité pour la citoyenneté américaine. Les crimes pouvant avoir un impact sur votre statut de résident permanent comprennent :

- Un crime défini comme un « acte délictueux grave qualifié, » comprenant des crimes de violence considérés comme des délits passibles d'une peine de prison d'un an.
- Meurtre.
- Activités terroristes.
- Viol.
- Agressions sexuelles contre enfant.
- Trafic illégal de drogues, d'armes à feu ou des personnes.
- Un crime de « turpitude morale » lequel, de manière générale, est un crime commis dans le but de voler ou frauder ; un crime au cours duquel des dommages corporels sont perpétrés ou la menace en est faite ; un crime où un comportement imprudent résulte en des dommages corporels graves ; ou un crime d'abus sexuels.

Si vous êtes résident permanent, il y aura de graves conséquences si vous :

- Mentez pour obtenir pour vous-même ou quelqu'un d'autre des bénéfices en matière d'immigration.
- Dites que vous êtes un citoyen américain alors que vous ne l'êtes pas.
- Votez dans une élection au niveau fédéral ou local réservée aux citoyens américains.
- Êtes un « alcoolique invétéré » – quelqu'un qui est ivre ou qui se drogue la plupart du temps.
- Êtes marié(e) avec plus d'une personne à la fois.
- Manquez à votre devoir de subvenir aux besoins de votre famille ou de pourvoir à l'entretien de votre enfant ou votre époux / épouse.
- Êtes arrêté pour agression ou harcèlement d'un membre de votre famille, y compris la violation d'une ordonnance de protection. C'est ce qu'on appelle violences dans la famille.
- Mentez pour obtenir des bénéfices publics.
- Manquez de soumettre votre déclaration d'impôts dans les délais prévus.
- Manquez délibérément de vous inscrire auprès du service militaire sélectif alors que vous êtes un homme âgé entre 18 et 26 ans.
- Aidez quelqu'un qui n'est pas citoyen ou ressortissant américain à entrer illégalement aux États-Unis même si cette personne est un proche parent et même sans être payé.

Si vous avez commis ou avez été déclaré coupable d'un crime, vous devez consulter un avocat en matière d'immigration de bonne réputation ou une organisation communale apportant une aide juridique aux immigrés avant de demander un autre bénéfice pour les immigrés. Consultez la page 10 pour les renseignements sur comment trouver une aide juridique.

S'établir aux États-Unis

La présente section vous donne des informations pouvant vous aider à vous adapter à la vie aux États-Unis. Vous y apprendrez comment trouver un logement et un emploi, comment obtenir un numéro de sécurité sociale et un permis de conduire, comment gérer votre argent et comment obtenir des soins médicaux pour vous et votre famille.

Trouver un logement

Aux États-Unis, vous pouvez choisir où vous voulez vivre. Quand elles arrivent, beaucoup de personnes habitent chez des amis ou des parents. Une fois qu'elles trouvent un emploi, elles déménagent dans leur propre maison. Les organisations religieuses et communales aident parfois aussi à trouver un logement temporaire.

Aux États-Unis, la majorité des personnes dépensent environ 25 pour-cent de leur revenue pour les frais de logement. Voici quelques-unes de vos alternatives :

Location

Des appartements et maisons peuvent être loués. Il y a plusieurs manières de les trouver :

- Regardez pour les signes disant « Apartment Available » ou « For Rent » sur les bâtiments.
- Regardez dans le journal sous la rubrique « Classified Advertisements » ou « Classifieds ». Trouvez les pages indiquant « Apartments for Rent » et « Homes for Rent ». Ces pages donneront des informations concernant ces logements, telles que leur location, le nombre de chambres et le montant du loyer.
- Consultez « Property Management » dans les pages jaunes de l'annuaire téléphonique. Il s'agit de compagnies qui louent des maisons. Elles peuvent vous faire payer un prix pour vous aider à trouver un logement.
- Demandez aux amis, aux parents ou aux collègues au travail s'ils sont au courant de logements qui sont à louer.
- Consultez les panneaux d'affichage dans les bibliothèques, les supermarchés et les centres communaux pour des affiches marquées « For Rent ».
- Cherchez sur l'Internet pour des logements à louer. Si vous n'avez pas d'ordinateur chez vous, vous pouvez en trouver un dans votre bibliothèque publique ou dans un cyber-café.
- Contactez par téléphone un agent immobilier local.

A quoi vous attendre si vous louez un logement

Demande de location. Les personnes qui louent des appartements ou des maisons s'appellent « landlords » ou propriétaires fonciers. Un propriétaire foncier peut vous demander de remplir un Formulaire de demande de location. Cela permet au propriétaire foncier de vérifier si vous avez de l'argent pour payer le loyer.

Le Formulaire peut vous demander votre numéro de sécurité sociale et une preuve d'emploi. Si vous n'avez pas encore votre numéro de sécurité sociale, vous pouvez employer votre carte de résident permanent. Vous pouvez aussi montrer votre feuille de paie comme preuve d'emploi. On pourra aussi vous demander un petit montant comme droit pour la demande.

Si vous ne travaillez pas encore, il se peut que vous ayez besoin de quelqu'un pour signer le contrat de bail avec vous. Cette personne s'appelle « co-signer » ou co-signataire. Si vous ne pouvez pas payer le loyer, le co-signataire devra le payer pour vous.

Signature d'un bail. Vous signez un « accord de location » ou « bail » si le propriétaire accepte de vous louer. Lorsque vous signer votre bail, vous accepter de payer votre loyer ponctuellement et de rester pour une période de temps spécifique. La plupart des baux ont une durée d'un an. Vous pouvez également trouver un logement pour une période de temps plus courte, comme un mois. Il est possible que vous deviez payer davantage pour un bail court que pour un long.

En signant le bail vous consentez à garder la maison propre et en bon état. Si vous endommagez le logement que vous louez, il se peut qu'on vous fasse payer plus. Le bail peut aussi indiquer le nombre de personnes pouvant habiter dans le logement.

Le bail est un document juridique. Vous devez respecter votre part de l'accord et les propriétaires fonciers doivent aussi respecter la leur. Ils doivent maintenir la sûreté et la propreté de la propriété.

Paiement d'une caution. D'habitude, les locataires paient une caution au moment où ils emménagent. Cette caution équivaut normalement à un mois de loyer. Normalement, si le logement est propre et en bonne condition, vous recevrez cette caution de retour au moment où vous quittez les lieux. Sinon, le propriétaire peut garder une partie de ou toute la caution pour couvrir les frais de nettoyage ou des réparations.

Avant d'emménager, passer en revue la maison ou l'appartement. Indiquez au propriétaire foncier tous les problèmes que vous rencontrerez. Parlez avec le propriétaire foncier avant de quitter le logement pour savoir ce que vous devez remettre en état et pour récupérer votre caution entière.

Autres frais de location. Les frais de gaz, d'électricité, du chauffage, de l'eau et le service poubelles sont parfois compris dans les loyers de certaines maisons ou appartements. Dans d'autres cas, vous devez couvrir ces dépenses séparément. Quand vous cherchez à vous loger, demandez au propriétaire foncier si ces services sont compris. Si oui, vérifiez avant de le signer que ce soit mentionné dans votre contrat de location. Si ces services ne sont pas compris, renseignez-vous sur leur prix. Le prix de certains services, comme la climatisation, augmentera en été alors que pour d'autres, comme le chauffage, il augmentera en hiver.

LES RÉPARATIONS

Les propriétaires doivent maintenir la sécurité et le bon état de la maison ou de l'appartement que vous louez. Si vous avez un problème :

- **Parlez d'abord au propriétaire. Dites-lui ce qui ne marche pas et que vous aimeriez le faire réparer.**
- **Ensuite, écrivez une lettre au propriétaire pour lui dire ce qui ne va pas. Gardez-en une copie pour vous-même.**
- **Finalement, contactez votre Bureau des logements (Housing Office) local. La plupart des villes ou des gouvernements locaux ont des personnes qui viennent inspecter les maisons pour voir les problèmes. Demandez à l'inspecteur de venir et montrez-lui tous les problèmes.**

Si le propriétaire ne règle pas les problèmes, vous pourrez le ou la poursuivre en justice.

Fin de bail. La résiliation d'un contrat de bail se dit « terminating your lease ». Si le propriétaire peut trouver quelqu'un à qui louer la maison, il ou elle peut consentir à résilier le bail plus tôt. Sinon, vous serez peut-être dans l'obligation de payer le loyer mensuel jusqu'à la fin du bail même si vous n'y habitez pas. Si vous partez avant l'expiration du bail, il se peut aussi que vous perdiez votre caution. Notifiez votre propriétaire par écrit de votre désir de déménager. La majorité des propriétaires exigent une notification d'au moins 30 jours avant votre départ.

SOYEZ AU COURANT DE VOS DROITS : LA DISCRIMINATION EN MATIÈRE DE LOGEMENT N'EST PAS PERMISE

Les propriétaires ne peuvent pas refuser de vous louer un logement parce que vous êtes qui vous êtes. Il est contraire à la loi pour les propriétaires de vous rejeter à cause de :

- **votre race ou couleur.**
- **votre pays d'origine.**
- **votre religion.**
- **votre sexe.**
- **une incapacité physique.**
- **votre statut familial, comme par exemple si vous êtes marié ou pas.**

Si vous avez l'impression qu'un logement vous a été refusé pour une de ces raisons, vous pouvez contacter le Ministère du Logement et de l'urbanisme des États-Unis (U.S. Department of Housing and Urban Development ou HUD) en faisant le 1-800-669-9777. Les renseignements sont donnés en anglais et en espagnol.

CONSEIL : Si vous déménagez, vous devez en informer les services postaux des États-Unis pour qu'ils puissent faire suivre le courrier à votre nouvelle adresse. Vous pouvez changer votre adresse en ligne au http://www.usps.com ou vous rendre au bureau postal local pour demander un guide du déménagement ou « Moving Guide ». N'oubliez pas de soumettre le Formulaire AR-11 auprès du Department of Homeland Security (DHS) ou Ministère de la Sécurité interne. Voir la page 8 pour les instructions.

L'achat d'une maison

Pour beaucoup de personnes, être propriétaire de sa maison fait partie du « rêve américain ». Être propriétaire de sa maison entraîne de nombreux bénéfices, mais aussi de nombreuses responsabilités.

Les agents immobiliers peuvent vous aider à trouver une maison à acheter. Demandez à vos amis ou collègues de travail ou contactez une agence immobilière pour avoir le nom d'un agent. Demandez un agent qui connaît la région où vous voulez acheter votre maison. Vous pouvez regarder dans les annonces ou « Classifieds » du journal sous la rubrique « Homes for Sale ». Vous pouvez aussi chercher les signes « For Sale » dans les voisinages de votre choix.

La plupart des personnes ont besoin de demander un prêt, qui s'appelle hypothèque ou « mortgage », pour pouvoir payer pour une maison. Vous pouvez obtenir cette hypothèque auprès d'une banque ou une institution hypothécaire. Lorsqu'on vous accorde une hypothèque, cela signifie que vous empruntez de l'argent à un taux d'intérêt spécifique pour une période de temps spécifique.

L'intérêt que vous payez sur votre hypothèque peut être déduit de votre impôt fédéral.

CONSEIL : Prenez garde aux prêteurs qui imposent un très haut taux d'intérêt sur les hypothèques. Certains prêteurs peuvent essayer de vous faire payer plus parce que vous êtes nouveau dans ce pays. Il existe des lois qui vous protègent contre l'escroquerie, les dépenses superflues et la discrimination dans l'achat d'une maison. Vous pouvez apprendre plus en allant dans la section « Homes » à l'adresse Internet http://www.hud.gov.

Pour vous aider à couvrir les frais de tout endommagement futur possible de votre maison, vous devez aussi acheter une assurance maison. D'habitude, l'assurance couvre les endommagements causés par le mauvais temps, le feu et un cambriolage. Vous devez aussi payer l'impôt foncier sur la valeur de votre maison.

Un agent immobilier ou un avocat foncier peut vous aider à trouver une hypothèque ou une assurance. Il peut aussi vous aider à remplir les Formulaires pour acheter votre maison. Un agent immobilier ne devrait pas vous demander d'honoraires pour l'achat d'une maison. Mais vous devrez peut-être payer un honoraire à l'avocat foncier qui vous aidera à remplir les Formulaires. Il y aura aussi des frais associés à l'obtention de votre hypothèque et à l'enregistrement de formalités légales auprès de l'état. Ces frais s'appellent « closing costs ». Votre agent immobilier ou prêteur doit vous indiquer le montant de ces frais avant que vous signiez les papiers finalisant l'achat de votre maison.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT L'ACHAT OU LA LOCATION D'UN LOGEMENT

Allez sur le site Internet du Ministère du Logement et de l'urbanisme des États-Unis (U.S. Department of Housing and Urban Development ou HUD) au http://www.hud.gov ou faites le 1-800-569-4287 pour obtenir des renseignements en anglais et en espagnol. Pour obtenir des informations concernant l'achat d'une maison et ce qu'il faut faire pour obtenir une hypothèque, allez sur le site Internet du Centre fédéral de renseignements pour citoyens ou Federal Citizen Information Center à l'adresse http://www.pueblo.gsa.gov. Consultez aussi la section « For Homeowners and Home Buyers » à l'adresse http://www.fanniemae.com.

Obtenir un numéro de sécurité sociale

En tant que résident permanent vous pouvez obtenir un numéro de sécurité sociale (Social Security number ou SSN). Un numéro de sécurité sociale est un numéro qui vous est assigné par le gouvernement américain. Il permet au gouvernement d'être informé de vos revenus et des prestations auxquelles vous avez droit. Il est aussi employé par les banques et autres institutions, telles les écoles, pour vous identifier. Lorsque vous louez un appartement ou achetez une maison, il se peut qu'on vous demande de donner votre numéro de sécurité sociale.

L'Administration de la sécurité sociale (Social Security Administration) est le département gouvernemental responsable de la sécurité sociale. Vous pouvez trouver le bureau de la sécurité sociale le plus proche en :

- Demandant à vos amis ou voisins où se trouve de la sécurité sociale le plus proche.
- Faisant le 1-800-772-1213 entre 7h00 et 19h00. Les renseignements sont donnés en anglais et en espagnol. Les services gratuits d'un interprète sont disponibles.
- Cherchant l'adresse dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique.
- Consultant le site Internet de l'Administration de la sécurité sociale à http://www.socialsecurity.gov ou, en langue espagnole, allez au http://www.segurosocial.gov/espanol/.

SI VOUS NE PARLEZ PAS L'ANGLAIS

Pour vous aider à demander un numéro de sécurité sociale, le bureau de la sécurité sociale peut gratuitement mettre à votre disposition un interprète. Dites à la personne qui répond au téléphone – numéro 1-800-772-1213 – que vous ne parlez pas l'anglais. Un interprète, pour vous aider au téléphone, sera trouvé. Vous pouvez aussi vous faire assister par un interprète quand vous vous rendrez au bureau de la sécurité sociale.

Le site Internet de l'Administration de la sécurité sociale contient des informations utiles pour les nouveaux arrivants aux États-Unis. Une section du site Internet contient des informations sur la sécurité sociale en 14 langues. Visitez le site http://www.socialsecurity.gov ou en espagnol, le site http://www.segurosocial.gov/espanol/.

Vous n'avez pas besoin de remplir de demande ou vous rendre à un bureau de la sécurité sociale pour obtenir un numéro si :

- Vous avez demandé un numéro ou une carte de sécurité sociale au moment de votre demande de visa d'immigration ET
- Vous avez demandé un visa d'immigration au mois d'octobre 2002 ou plus tard ET
- Vous aviez 18 ans ou plus au moment de votre arrivée aux États-Unis.

ÉVITEZ LE VOL D'IDENTITÉ

« Vol d'identité » signifie que quelqu'un a volé vos informations personnelles, telles que votre numéro de sécurité sociale ou le numéro de votre compte en banque. Il peut s'en servir pour retirer de l'argent de votre compte en banque ou pour obtenir une carte de crédit en votre nom. Le vol d'identité est une infraction grave. Protégez-vous en :

- **Veillant à ce que vous ayez confiance en les individus ou commerces auxquels vous transmettez – plus spécialement par téléphone ou par Internet – vos données personnelles.**
- **Laissant votre carte de sécurité sociale chez vous, dans un lieu sûr. Ne la portez pas sur vous.**
- **Portant sur vous seulement les papiers d'identification ou cartes de crédit dont vous avez besoin sur le moment. Laissez les autres chez vous, dans un lieu sûr.**
- **Déchirant ou détruisant tout papier ou Formulaire comportant vos données personnelles avant de le mettre à la poubelle.**

Si vous avez un problème avec le vol d'identité, vous pouvez vous faire aider en contactant au 1-877-438-4338 le service Vol d'identité de la Commission fédérale du commerce ou Federal Trade Commission. Vous pouvez aussi obtenir des renseignements sur le site Internet http://www.ftc.gov/bcp/edu/microsites/idtheft.

Dans cette situation, les informations nécessaires pour vous attribuer un numéro de sécurité sociale (SSN) ont été envoyées par le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de la Sécurité interne à l'Administration de la sécurité sociale. Cette dernière vous attribuera un numéro de sécurité sociale et vous fera parvenir votre carte (SSN) par la poste à la même adresse postale américaine où l'USCIS vous a envoyé votre carte de résident permanent. Vous devriez obtenir votre carte SSN dans un délai de trois semaines après votre arrivée aux États-Unis. Veuillez communiquer avec l'Administration de la sécurité sociale si vous ne recevez pas votre carte dans un délai de trois semaines ou si vous avez changé d'adresse postale après votre arrivée aux États-Unis mais avant d'avoir reçu votre carte de sécurité sociale.

Vous devez vous rendre à un bureau de sécurité sociale pour obtenir un numéro de sécurité sociale si :

- Vous n'avez pas demandé un numéro ou une carte de sécurité sociale au moment de demander votre visa d'immigré OU
- Vous avez déposé votre demande pour visa d'immigré avant le mois d'octobre 2002, OU
- Vous aviez moins de 18 ans au moment d'arriver aux États-Unis.

Un fonctionnaire de la sécurité sociale vous aidera à faire la demande d'un numéro de sécurité sociale. Apportez ces documents avec vous au bureau :

- Un certificat de naissance ou autre document, comme votre passeport, indiquant votre date et lieu de naissance ET
- Un document indiquant votre statut d'immigré, dont votre permis de travailler aux États-Unis. Votre carte de résident permanent ou votre passeport avec timbre ou visa d'immigration suffisent.

Votre numéro de sécurité sociale vous parviendra par la poste. Vous devriez obtenir votre carte de sécurité sociale dans un délai de deux semaines après que l'Administration de la sécurité sociale ait reçu les documents nécessaires à la demande. Si l'Administration doit vérifier un de vos documents, le délai pourrait s'allonger.

Bien gérer votre argent

Ouvrir un compte en banque

Un compte en banque est un lieu sûr où garder votre argent. Les banques ont différents types de comptes. Les comptes de chèques (pour payer vos factures) et les comptes d'épargne (pour gagner de l'intérêt sur votre argent) sont les deux types les plus courants. Vous pouvez ouvrir un compte pour vous-même ou un compte joint avec votre conjoint ou une autre personne. Les banques peuvent imposer des frais pour certains services.

Les coopératives de crédit (« credit unions ») et les mutuelles d'épargne et de crédit (« savings and loan associations ») sont une autre alternative. Votre employeur peut avoir une coopérative de crédit dont vous pourrez devenir membre. Les coopératives de crédit offrent la plupart des mêmes services que les banques, mais beaucoup offrent des services supplémentaires. Avant d'ouvrir un compte et pour choisir la meilleure solution pour vous, comparez les services, frais, heures d'ouverture et emplacements.

CONSEIL : De nombreux magasins offrent des services d'intermédiaire permettant d'encaisser les chèques ou de transférer de l'argent, mais ces services coûtent de l'argent. Vérifiez auprès de votre banque si elle offre ces services à un moindre prix.

GARDER VOTRE ARGENT EN SÉCURITÉ

Il est risqué de garder chez vous des sommes importantes d'argent. Il est aussi risqué de porter sur vous d'importantes sommes d'argent. Il pourrait être volé ou perdu. Votre argent est protégé si vous le mettez dans une banque qui est membre de la Federal Deposit Insurance Corporation (FDIC) ou l'organisme fédéral américain de garantie des dépôts bancaires. Le FDIC donne une assurance aux banques qui leur permet de protéger votre argent. Si votre banque ferme, le FDIC vous rendra l'argent qui se trouvait sur votre compte jusqu'à 100 000 Dollars. Vérifiez que la banque de votre choix est assurée auprès du FDIC.

Au moment de l'ouverture de votre compte, vous devrez prouver votre identité. Vous pourrez utiliser votre carte de résident permanent ou votre permis de conduire. Vous devrez aussi donner de l'argent à la banque – c'est-à-dire le dépôt ou « deposit » – qui sera mis sur votre nouveau compte. Vous pourrez retirer l'argent de votre compte après quelques jours. C'est le retrait ou « withdrawal ». Vous pouvez retirer de l'argent en écrivant un chèque, en employant un distributeur automatique bancaire (ATM) ou en remplissant un bordereau de remboursement à la banque.

Utiliser votre compte en banque

Vous pouvez retirer de l'argent de votre compte en banque au moyen d'un chèque personnel ou une carte de distributeur automatique bancaire. Vérifiez que seul vous ou, si vous avez un compte joint, que le titulaire du compte, avez accès à votre compte.

Chèques personnels. Au moment de l'ouverture de votre compte, vous recevrez une réserve de chèques personnels. Il s'agit de Formulaires que vous devez remplir pour payer pour quelque chose. Les chèques disent à votre banque de payer de l'argent à la personne ou le commerce dont vous avez indiqué le nom sur le chèque. Gardez ces chèques dans un lieu sûr.

Cartes pour distributeurs automatiques bancaires (ATM). Vous pouvez demander à votre banque une carte pour distributeurs automatiques bancaires. Il s'agit d'une petite carte en plastique attachée à votre compte en banque. Vous pouvez vous en servir au distributeur automatique bancaire pour retirer ou verser de l'argent de ou sur votre compte. Normalement, vous ne devez rien payer si vous employez le distributeur de votre propre banque. Il se peut que vous deviez payer si vous employez un distributeur automatique bancaire d'une autre banque.

Le personnel de la banque vous montrera comment se servir de votre carte ATM et vous donnera un numéro spécial, dit le PIN ou code confidentiel du titulaire, vous permettant d'utiliser le distributeur. Soyez prudent lorsque vous employez un distributeur. Ne donnez jamais à quiconque votre numéro PIN ou votre carte ATM. Ils pourraient s'en servir pour retirer de l'argent de votre compte.

Cartes de débit. Votre banque peut vous donner une carte de débit qui peut être employée pour votre compte de chèque. Parfois, les cartes ATM peuvent aussi être employées comme cartes de débit. Les cartes de débit vous permettent de payer pour quelque chose sans écrire un chèque – votre banque envoi l'argent directement au commerce où vous effectuez l'achat.

Chèques bancaires. Les chèques bancaires sont des chèques émis sur votre demande par la banque. Vous donnez de l'argent à la banque et elle émet un chèque bancaire pour ce montant au nom de la personne ou du commerce à qui vous voulez l'envoyer. Les banques peuvent faire payer un certain montant pour l'émission de chèques bancaires.

CARTES DE CRÉDIT

Les cartes de crédit vous permettent de faire des achats et de payer plus tard. Les banques, magasins et stations-service sont les types de commerce qui peuvent vous donner une carte de crédit. Chaque mois, vous recevrez par la poste une facture pour les achats effectués avec votre carte de crédit. Si, quand vous la recevez, vous payez le montant total de la facture, vous ne devez pas payer d'intérêt. Si vous ne payez pas le montant total ou si vous envoyez votre paiement avec du retard, vous devrez payer un intérêt et vous aurez peut-être aussi des frais additionnels. Certaines cartes de crédit ont un très haut taux d'intérêt.

Soyez prudent quand vous donnez votre numéro de carte de crédit à d'autres personnes, et plus spécialement au téléphone ou par Internet. Soyez certain que vous avez confiance en la personne ou le commerce qui demande votre numéro.

CONSEIL : Vérifiez votre facture de carte de crédit chaque mois pour avoir la certitude que toutes les charges sont correctes. Si vous y voyez un montant qui ne correspond pas à un achat fait par vous, contactez immédiatement l'institution ayant émis votre carte de crédit. Si vous informez cette institution immédiatement, vous ne devez normalement pas payer de tels montants.

Notez les numéros de tous les comptes en banques et de toutes les cartes de débit, d'ATM et de crédit. Notez aussi les numéros de téléphone de ces institutions. Gardez-les dans un lieu sûr. Si vous perdez votre portefeuille ou s'il est volé, vous pourrez contacter ces institutions et annuler toutes vos cartes. Cela empêchera quelqu'un d'autre d'utiliser illicitement vos cartes.

VOTRE ÉVALUATION DE SOLVABILITÉ

Aux États-Unis, votre manière de gérer votre crédit est très importante. Il existe des organisations qui établissent vos « points de crédit » ou votre « évaluation de solvabilité » sur base de facteurs tels que comment vous payez vos factures, combien de prêts vous obtenez et autres. Cette évaluation de solvabilité est très importante quand vous cherchez à acheter une maison ou une voiture, ou lorsque vous demandez un prêt. Voici ce que vous pouvez faire pour avoir une bonne évaluation de solvabilité :

- **Payez toutes vos factures à temps.**
- **Maintenez une basse solde sur vos cartes de crédit. Payez au moins le montant minimum qui est dû chaque mois.**
- **Ne cherchez pas à obtenir de nombreux prêts et de multiples cartes de crédit.**

En vertu de la loi fédérale, vous pouvez obtenir gratuitement un rapport de solvabilité (credit report) une fois par année. Si vous voulez obtenir une copie de votre rapport de solvabilité, appelez le 1-877-322-8228 ou visitez le site Internet http://www.annualcreditreport.com.

Chercher un emploi

Il existe, aux États-Unis, de nombreuses manières de chercher un emploi. Pour améliorer vos chances de trouver un emploi, vous pouvez :

- Demander aux amis, voisins, parents ou autres personnes dans votre communauté quels sont les postes de travail ou les bons lieux de travail.
- Consultez la rubrique « Emplois » (« Employment ») des annonces (« Classifieds ») dans le journal.
- Regardez pour les panneaux « Cherchons employés » (« Help Wanted ») dans les vitrines des commerces locaux.
- Passez dans les bureaux d'embauche et de ressources humaines des entreprises et commerces dans votre région pour vous renseigner concernant les débouchés.
- Passez dans les agences communales qui aident les immigrés à trouver un emploi ou des stages de formation professionnelle.
- Consultez les annonces de postes de travail sur les panneaux d'affichage dans les bibliothèques locales, les supermarchés, et les centres communaux.
- Vérifiez auprès du service de placement de votre état.

• Cherchez les débouchés sur l'Internet. Si vous employez un ordinateur dans votre bibliothèque, le personnel peut vous aider à lancer votre recherche.

Postuler pour un poste de travail

La plupart des employeurs vous demanderont de remplir un Formulaire de demande d'emploi. Il s'agit d'un Formulaire avec des questions concernant votre adresse, éducation et vos antécédents professionnels. Il se peut qu'on vous demande aussi des informations concernant les personnes avec qui vous avez travaillé dans le passé. C'est ce qu'on appelle « recommandations » ou « references ». L'employeur peut vouloir leur poser des questions à votre sujet.

Il se peut que vous deviez mettre ensemble un c.v. ou « résumé » qui donne vos antécédents professionnels. Un c.v. donne à votre employeur des renseignements concernant vos postes de travail précédents, votre éducation ou formation et vos compétences professionnelles. Quand vous postulez pour un poste, prenez votre c.v. avec vous.

Un bon c.v. :

• Donne votre nom, adresse et numéro de téléphone.
• Enumère vos antécédents professionnels et les dates.
• Indique votre niveau scolaire.
• Indique toute compétence spéciale que vous possédez.
• Est facile à lire et ne comporte aucune erreur.

Demandez aux agences de service communal dans votre région pour savoir si quelqu'un pourrait vous aider à préparer un c.v. Des bureaux privés peuvent aussi vous aider, mais contre rémunération.

QUE SONT LES BÉNÉFICES?

En plus de votre salaire, certains employeurs offrent des avantages ou « benefits ». Ces avantages peuvent inclure :

- **Des soins santé.**
- **Des soins dentaires.**
- **Des soins oculaires.**
- **Une assurance vie.**
- **Un régime de retraite.**

Les employeurs peuvent couvrir une partie ou tous les frais de ces avantages. Demandez quels sont les avantages offerts par votre employeur.

Entretien pour postulants

Les employeurs peuvent vouloir vous rencontrer pour parler du poste de travail. Ils vous poseront des questions sur vos antécédents professionnels et vos compétences. En guise de préparation, vous pouvez vous exercer à répondre aux questions concernant vos antécédents professionnels et vos compétences avec l'aide d'un ami ou un parent. Vous pouvez aussi poser des questions à l'employeur. C'est une bonne occasion pour en savoir plus sur le poste de travail.

SOYEZ INFORMÉ DE VOS DROITS : LA LOI FÉDÉRALE PROTÈGE LES EMPLOYÉS

Plusieurs lois fédérales interdisent que les personnes à la recherche d'un emploi soient victimes de discrimination de la part des employeurs. Les lois des États-Unis interdisent la discrimination sur base de :

- **La race, la couleur de la peau, pays d'origine et le sexe (Loi relative aux droits civils ou Civil Rights Act).**
- **L'age (Loi sur la discrimination fondée sur l'âge en matière d'emploi ou Age Discrimination in Employment Act).**
- **Des incapacités (Loi en faveur des Américains handicapés ou Americans with Disabilities Act).**
- **Le sexe (Loi sur la rémunération égale ou Equal Pay Act).**

Pour plus de renseignements concernant ces protections, consultez le site Internet de la Commission de l'égalité des chances devant l'emploi des États-Unis (U.S. Equal Employment Opportunity Commission) au http://www.eeoc.gov ou faites le 1-800-669-4000 et le 1-800-669-6820 (pour les personnes malentendantes).

D'autres lois veillent à la sécurité des lieux de travail, permettent un congé en cas d'urgences familiales ou de santé, et mettent des fonds temporaires à la disposition de chômeurs. Consultez le site Internet du Ministère du Travail des États-Unis (U.S. Department of Labor) au http://www.dol.gov pour apprendre plus sur les droits des travailleurs.

Vous pouvez demander :

- Quel est l'horaire de travail ?
- Quelle est la rémunération ? (Les lois américaines exigent que la plupart des employeurs payent un salaire minimum ou « minimum wage » qui est le salaire le plus bas permis.)
- Combien de jours de vacances y a-t-il ?
- Combien de jours de congé maladie y a-t-il ?
- Quels sont les avantages offerts avec le poste ?

Au cours de l'entretien, un employeur peut vous poser beaucoup de questions. Mais les employeurs n'ont pas le droit de vous poser certaines questions. Personne ne peut vous demander votre race, couleur de peau, sexe, statut marital, affiliation religieuse, pays d'origine, âge ou incapacité possible.

PROTECTION FÉDÉRALE POUR TRAVAILLEURS IMMIGRÉS

La loi fédérale ne permet pas aux employeurs de vous discriminer à cause de votre statut d'immigré. Les employeurs ne peuvent pas :

- **Refuser de vous embaucher ou vous licencier à cause de votre statut d'immigré ou parce que vous n'êtes pas citoyen américain.**
- **Vous obliger à montrer une carte de résident permanent ou ne pas accepter vos documents de travail valides.**
- **Donner précédence à l'embauche de travailleurs clandestins.**
- **Vous discriminer à cause de votre origine nationale (ou pays d'origine).**
- **Prendre des mesures de rétorsion contre un employé qui se plaindrait d'avoir été ainsi traité.**

Pour apprendre plus sur vos droits ou pour déposer une plainte, appelez le Bureau de l'avocat-conseil ou Office of Special Counsel au 1-800-255-7688 ou 1-800-237-2515 (pour les personnes malentendantes). Si vous ne parlez pas l'anglais, il y aura des interprètes à votre disposition. Pour plus d'informations, vous pouvez aussi consulter le site Internet http://www.usdoj.gov/crt/osc.

A quoi vous attendre après l'embauche

Lorsque vous vous rendez à votre lieu de travail pour la première fois, vous devrez remplir quelques Formulaires, notamment :

- Formulaire I-9, Employment Eligibility Verification Form ou Demande de vérification d'admissibilité à l'emploi. En vertu de la loi, votre employeur doit vérifier si tous les nouveaux travailleurs qu'il engage son admissibles pour travailler aux États-Unis. À son premier jour de travail, l'employé doit remplir le Formulaire I-9. Dans un délai de trois jours ouvrables, il doit montrer ses documents d'identité et d'autorisation au travail à son employeur. Vous pouvez choisir les documents à montrer comme preuve de votre droit à travailler aux États-Unis, du moment que le document soit sur la liste du Formulaire I-9. La liste des documents acceptables se trouve sur le verso du Formulaire I-9. Des exemples de documents acceptables sont votre carte de résident permanent ou une carte de numéro de sécurité sociale illimitée conjointement avec un permis de conduire émis par l'état.
- Le Formulaire W-4, Employee's Withholding Allowance Certificate ou Certificat de prélèvement fiscal de l'employé, qui permet le prélèvement fiscal sur votre salaire. Votre employeur devrait prélever les impôts fédéraux sur votre salaire et les envoyer au gouvernement. C'est ce qu'on appelle « withholding tax » ou prélèvement fiscal. Le Formulaire W-4 indique à votre employeur de prélever les impôts et vous aide à calculer le montant correct à prélever.
- Autres Formulaires. Vous aurez peut-être besoin de remplir un autre Formulaire de prélèvement fiscal pour l'état où vous résidez et d'autres Formulaires vous permettant de recevoir des prestations.

Vous serez payé soit chaque semaine, soit tous les 14 jours, soit une fois par mois. Le bordereau de votre chèque indiquera les montants prélevés pour les impôts fédéraux et de l'état, les taxes de sécurité sociale, et toute prestation à laquelle vous contribuez. Certains employeurs envoient votre salaire directement à votre banque par virement automatique ou « direct deposit ».

L'anglais dans le lieu de travail

Si vous ne parlez pas l'anglais, tâchez de l'apprendre aussi vite que possible. Vous pouvez trouver des cours d'anglais gratuits ou à prix modéré dans votre communauté, qui sont donnés dans les écoles publiques ou « community college » local. La connaissance de l'anglais vous aidera dans votre travail, votre communauté et la vie quotidienne. Vous obtiendrez plus de renseignements sur l'apprentissage de l'anglais sur la page 42.

Si votre employeur vous dit que vous devez parler l'anglais au travail, il ou elle doit vous montrer que l'anglais est une condition pour bien faire votre travail. Aussi, votre employeur doit vous informer avant de vous embaucher que l'anglais est requis. Si votre employeur ne peut pas montrer que l'anglais est une condition de votre emploi, il ou elle commet peut être une infraction de la loi fédérale. Si vous avez besoin d'assistance ou pour plus de renseignements, contactez la Commission de l'égalité des chances devant l'emploi des États-Unis ou U.S. Equal Employment Opportunity Commission (EEOC) au 1-800-669-4000 ou 1-800-669-6820 (pour les personnes malentendantess) ou consultez son site Internet http://www.eeoc.gov.

Tests de détection de stupéfiants et vérification des antécédents

Il se peut que, pour certains postes de travail, vous deviez vous soumettre à un test pour vérifier si vous ne prenez pas de stupéfiants. Certains postes de travail exigent la vérification de vos antécédents, une enquête sur vos activités passées et vos circonstances actuelles.

Comment payer les impôts

Les impôts sont l'argent payé au gouvernement fédéral, de l'état et local par les citoyens et résidents des États-Unis. Les impôts couvrent les services offerts par le gouvernement. Il existe différents types d'impôts, tels l'impôt sur le revenu, la taxe à l'achat et la taxe foncière.

Impôt sur le revenu. L'impôt sur le revenu est payé au gouvernement fédéral, à la plupart des gouvernements des états et à certains gouvernements locaux. Le revenu imposable ou « taxable income » est l'argent gagné au moyen d'un salaire, d'un travail indépendant, de pourboires et de la vente de propriété. La plupart des gens paient leur impôt sur le revenu en le faisant prélever sur leur salaire. Le montant de l'impôt sur le revenu dépend de votre revenu. Cet impôt est plus petit pour ceux qui gagnent moins d'argent. Toute personne qui a un revenu, réside aux États-Unis et remplit certaines conditions doit déposer une déclaration fiscale et payer tout impôt qui est dû.

Internal Revenue Service (IRS) ou le Fisc est l'agence fédérale qui perçoit l'impôt sur le revenu. Chaque année les contribuables déposent auprès du IRS une déclaration fiscale ou « income tax return » sur le Formulaire 1040. Votre déclaration fiscale donne au gouvernement votre revenu et le montant d'impôts prélevés. Si les prélèvements ont été trop grands, vous serez remboursé. Si le montant prélevé est insuffisant, vous devez envoyer un paiement au IRS.

Taxes de sécurité sociale et de Medicare. Ces taxes fédérales sont prélevées sur votre salaire. La sécurité sociale donne des allocations à certains travailleurs retraités et leurs familles, à certains travailleurs incapacités et leurs familles, et à certains membres de famille d'un travailleur décédé. Les taxes Medicare couvrent les frais des soins santé de la plupart des personnes âgées de 65 ans et plus.

VOTRE FORMULAIRE W-2 : DÉCLARATION DE REVENU ET D'IMPÔTS

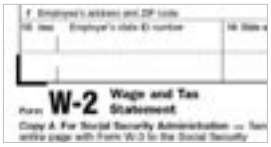

Le Formulaire W-2 est un Formulaire fédéral qui indique votre revenu et les impôts que vous avez payés pour la précédente année fiscale. L'année fiscale va du 1er janvier au 31 décembre de chaque année. Votre employeur est obligé par la loi de vous faire parvenir, avant le 31 janvier de chaque année, un Formulaire W-2. Vous recevrez un Formulaire W-2 pour chacun de vos emplois. Vous devez envoyer une copie de votre Formulaire W-2 au IRS avec votre déclaration d'impôts. Si vous résidez ou travaillez dans un état qui perçoit un impôt sur le revenu, vous devez envoyer une copie du Formulaire W-2 avec votre déclaration d'impôts de l'état.

Dans la plupart des cas, vous devez avoir travaillé 10 ans en tout (ou 40 trimestres) au cours de votre vie pour bénéficier des allocations de la sécurité sociale et de Medicare. Vous pouvez avoir besoin de moins de 10 ans de travail pour bénéficier des allocations pour travailleurs incapacités ou pour que votre famille reçoive les prestations de survie basées sur vos revenus.

Taxe à l'achat. Les taxes à l'achat sont des taxes de l'état et locales. Ces taxes sont ajoutées aux prix de certains articles au moment de l'achat. Les taxes à l'achat sont basées sur le prix de l'article. Les taxes à l'achat aident à couvrir le coût des services, tels les routes, la police et les pompiers, offerts par le gouvernement de l'état et local.

Taxe foncière. Il s'agit de taxes de l'état et locales sur votre maison et terre. Dans la majorité des localités, les taxes foncières aident à financer les écoles publiques et autres services.

Vous faire aider avec vos impôts

En tant que résident permanent, vous êtes dans l'obligation de faire chaque année une déclaration d'impôts. Cette déclaration couvrira votre revenu entre janvier et décembre de l'année précédente. Vous devez déposer votre déclaration au plus tard le 15 avril. Vous pouvez vous faire aider gratuitement auprès d'un centre IRS d'assistance aux contribuables ou « IRS Taxpayer Assistance Center ». Il n'y a pas besoin de les appeler à l'avance. Les centres d'assistance aux contribuables sont situés dans les communes à travers le pays. Pour trouver un tel centre, dans votre commune, consultez le site http://www.irs.gov/localcontacts/index.html. Pour vous faire aider au téléphone, contactez l'IRS au 1-800-829-1040.

COMMENT LE GOUVERNEMENT TRAVAILLE POUR NOUS

Les impôts financent les services mis à la disposition des habitants des États-Unis par le gouvernement fédéral. Voici quelques exemples de ces services :

- **Maintient de la sûreté et de la sécurité de notre pays.**
- **Recherche dans le but d'éliminer et prévenir les maladies.**
- **Protection, au moyen d'une assurance, de notre argent déposé dans les banques.**
- **L'éducation des enfants et des adultes.**
- **La construction et l'entretien des routes et autoroutes.**
- **Les services santé pour les démunis et les personnes âgées.**
- **Assistance d'urgence en cas de désastres naturels, tels les ouragans, les inondations ou les tremblements de terre.**

Voyager aux États-Unis

Il existe de nombreuses manières de voyager aux États-Unis. De nombreuses villes ont des bus, des trains (parfois appelés « subways » ou métros), trolleys, ou tramways. Chacun peut les employer contre un petit paiement. Parfois, vous pouvez acheter un abonnement bon pour quelques trajets par métro ou bus. Vous pouvez aussi payer séparément pour chaque trajet. Les taxis sont des voitures, qui, contre paiement, vous conduiront là où vous voulez aller. Les taxis sont plus chers que les autres moyens de transport.

DEVRAIS-JE ACHETER UNE VOITURE ?

Avoir une voiture est un moyen commode de vous déplacer. Aux États-Unis, vous devez aussi payer pour une assurance voiture, pour l'enregistrement de votre véhicule et pour les plaques. Une circulation importante peut rendre difficiles les déplacements en voiture dans quelques villes. Pesez bien les coûts et les bénéfices avant de prendre votre décision d'acheter une voiture.

Comment obtenir un permis de conduire

Il est contraire à la loi de conduire sans un permis de conduire. Si vous voulez conduire un véhicule, vous devez demander et obtenir un permis de conduire. Vous obtiendrez votre permis de conduire dans l'état où vous résidez.

Adressez-vous au bureau d'état qui émet les permis de conduire pour savoir comment en obtenir un. Ces bureaux ont des noms différents selon l'état. Les noms les plus communs sont le Ministère des Véhicules moteurs (Department of Motor Vehicles, DMV), le Ministère des Transports (Department of Transportation), l'Administration des Véhicules moteurs (Motor Vehicle Administration) ou le Ministère de la Sécurité publique (Department of Public Safety). Ces bureaux se trouvent dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique, et vous pouvez en outre obtenir des renseignements supplémentaires sur le site Internet http://www.usa.gov/Topics/Motor_Vehicles.shtml.

Certains résidents permanents ont déjà un permis de conduire d'un autre pays. Il est parfois possible de l'échanger contre un permis de conduire de votre état. Vérifiez auprès du bureau de votre état si vous pouvez le faire.

10 CONSEILS POUR CIRCULER EN SÉCURITÉ AUX ÉTATS-UNIS

- **Conduisez à droite.**
- **Ayez toujours sur vous votre permis de conduire et votre carte d'assurance.**
- **Mettez toujours votre ceinture de sécurité.**
- **Pour les enfants, employez les ceintures de sécurité et siège auto appropriés.**
- **Indiquez avec le clignotant que vous allez tourner à gauche ou à droite.**
- **Respectez toutes les règles de circulation et signaux routiers.**
- **Rangez-vous sur le côté de la route pour laisser passer les véhicules d'urgence – voiture de police, camion de pompiers ou ambulance.**
- **Ne dépassez pas un bus d'école avec feux rouges clignotants.**
- **Ne conduisez pas si vous avez bu de l'alcool ou pris des drogues.**
- **Soyez très prudents si vous conduisez dans le brouillard, sur la glace ou la neige, ou dans la pluie.**

CONSEIL : Aux États-Unis, le permis de conduire sert comme identification. Même si vous n'avez pas de voiture, c'est une bonne idée d'en obtenir un.

Si vous ne savez pas conduire une voiture, vous pouvez prendre des cours de conduite. De nombreux arrondissements scolaires offrent des classes de conduite ou « driver education ». Vous pouvez aussi consulter les pages jaunes de l'annuaire téléphonique sous « Driving Instruction ».

CONSEIL : L'auto-stop n'est pas populaire aux États-Unis. Il est même contraire à la loi dans de nombreuses localités. Pour raisons de sécurité, ne faites pas de l'auto-stop et ne transportez pas d'auto-stoppeurs.

INFORMATION SUR LES VOYAGES

Pour voyager en bus : Greyhound 1-800-229-9424 ou http://www.greyhound.com.

Pour voyager en train : Amtrak 1-800-872-7245 ou http://www.amtrak.com.

Pour voyager par avion : Aux États-Unis, il existe de nombreuses lignes aériennes. Consultez les pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous « lignes aériennes » ou « Airlines ».

Comment prendre soin de votre santé

Les habitants des États-Unis financent eux-mêmes leurs soins médicaux. Ces soins sont chers et beaucoup de gens achètent une assurance santé. Vous devriez acheter dès que possible une assurance santé pour vous-même et votre famille.

Les employeurs peuvent offrir à leurs employés une assurance santé comme prestation. Certains employeurs couvrent entièrement vos frais mensuels d'assurance santé, alors que d'autres n'en couvrent qu'une partie. Ces frais mensuels, ou prime, s'appellent « premium ». Il se peut que vous deviez payer une partie de ce « premium ». Normalement, les employeurs déduisent du salaire la part de l'employé.

COMMENT TROUVER UN DISPENSAIRE OU DES SOINS DE SANTÉ À BAS PRIX

Les dispensaires (« clinics ») sont des cabinets de médecin offrant des services gratuits ou à bas prix. La plupart des communes ont au moins un dispensaire. Les organisations communales qui travaillent avec les immigrés sauront probablement où, dans votre région, trouver un dispensaire à bas prix ou gratuit.

U.S. Department of Health and Human Services (HHS) ou Le Ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis offre aussi des services santé de base aux immigrés. Il offre sur son site Internet une liste de dispensaires et autres alternatives en matière de la santé. Pour trouver un dispensaire ou médecin près de chez vous, consultez le site Internet http://ask.hrsa.gov/pc/. Inscrivez votre état ou code postal pour obtenir cette information. Vous pouvez aussi consulter les pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous « Social Services ».

Les médecins soumettent leur facture à votre assurance santé. Les assurances santé couvrent en partie ou entièrement les frais des services médicaux. Souvent, vous devrez payer une partie de vos factures de médecin. Cela s'appelle parfois copaiement ou « co-payment ».

Si vous n'avez pas d'assurance santé, il se peut que vous puissiez obtenir une assistance santé fédérale ou de l'état. De manière générale, la plupart des états offrent une assistance aux enfants et femmes enceintes. Vérifiez auprès du département de la santé publique de votre état ou municipalité.

Si vous avez besoin de soins d'urgence, vous pouvez vous rendre au service d'urgence de l'hôpital le plus proche. La plupart des hôpitaux sont obligés par la loi fédérale de soigner les malades nécessitant des soins d'urgence même si ces malades ne sont pas en position de payer.

Programmes de santé au niveau fédéral et de l'état

Medicaid est un programme commun fédéral et de l'état pour personnes à bas revenu. Chaque état a ses propres lignes directrices en matière de Medicaid. Medicaid couvre les soins médicaux, tels que les visites de médecin et hospitalisation. Les résidents permanents arrivés aux États-Unis avant le 22 août 1996 peuvent bénéficier de Medicaid s'ils remplissent certaines conditions. Les résidents permanents arrivés aux États-Unis le jour du 22 août 1996 ou après peuvent éventuellement bénéficier de Medicaid s'ils habitant aux États-Unis depuis 5 ans ou plus et s'ils remplissent certaines conditions.

Le Régime d'assurance-maladie « Medicare » est un programme d'assurance-santé pour les personnes de 65 ans et plus ou qui souffrent d'invalidités spécifiques. Le régime d'assurance-maladie paie pour les services si vous êtes malade ou blessé mais ne paie pas pour les soins courants (comme les examens de santé auprès de votre médecin), soins dentaires ou soins pour les yeux.

RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES CONCERNANT MEDICAID ET MEDICARE

Appelez l'Administration de la sécurité sociale, ou Social Security Administration, au 1-800-772-1213 ou consultez le site Internet des centres de service de Medicare et Medicaid – Centers for Medicare and Medicaid Service – à l'adresse http://www.cms.hhs.gov.

Le régime d'assurance-maladie comprend plusieurs parties, dont la Partie A, Partie B, et la prestation des médicaments sur ordonnance. La Partie A est gratuite et paie pour les soins hospitaliers et les maisons de soin infirmier agréées par le régime d'assurance-maladie. La Partie B paie pour les visites aux médecins, ambulances, tests, et soins en clinique externe. Il faut payer des frais mensuels pour la Partie B. La prestation des médicaments sur ordonnance aide à payer les médicaments que les médecins prescrivent pour le traitement. L'inscription à un plan de médicaments sur ordonnance du régime d'assurance-maladie est volontaire, et vous payez des frais mensuels additionnels pour cette prestation.

Les résidents permanents peuvent obtenir la Partie A, la Partie B et la prestation des médicaments sur ordonnance de l'assurance-maladie s'ils répondent à certains critères. Les personnes âgées de 65 ans et plus sont automatiquement sur le régime d'assurance-maladie lorsqu'ils commencent à toucher leur retraite. Si vous n'avez pas 65 ans mais que vous êtes éligible pour d'autres raisons, appelez le bureau de sécurité sociale près de votre domicile pour des informations sur l'inscription. Généralement, vous devez avoir travaillé aux États-Unis pendant 10 ans (ou 40 trimestres) au cours de votre vie pour obtenir ces avantages de l'assurance-maladie. Pour de plus amples renseignements, veuillez télécharger la publication sur l'assurance-maladie « *Medicare & You* » du site Internet d'assurance-maladie Medicare à http://www.medicare.gov/publications/pubs/pdf/10050.pdf.

Programme d'assurance santé pour enfants de l'état – State Children's Health Insurance Program (SCHIP)

Si vous remplissez certaines conditions, il se peut que vos enfants puissent obtenir des soins médicaux gratuits ou à bas prix. Chaque état dispose d'un programme d'assurance santé pour bébés, enfants et adolescents. L'assurance couvre les frais des visites chez le médecin, des médicaments sur ordonnance, des soins hospitaliers et autres services santé. Dans la plupart des états, les enfants âgés de 18 ans ou moins qui n'ont pas d'assurance santé et dont le revenu familial tombe dans certaines limites peuvent qualifier. Les enfants peuvent bénéficier des soins santé gratuits ou à bas prix sans que cela influence le statut d'immigrés des parents.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS RELATIFS À SCHIP

Chaque état dispose de ses propres règles de SCHIP. Vous devez vous renseigner concernant le programme de votre état. Pour plus de renseignements sur le programme SCHIP dans votre état, faites le 1-877-543-7669 ou consultez le site Internet http://www.insurekidsnow.gov et inscrivez le nom de votre état.

Les autres programmes fédéraux d'assistance

Dépendant de votre statut d'immigré, de la longueur de votre séjour aux États-Unis et de votre revenu, il se peut que vous et votre famille soyez éligible pour recevoir d'autres prestations offertes par le gouvernement fédéral.

Le programme des bons d'alimentation dits « Food Stamps »

Certains immigrés et enfants d'immigrés à bas revenus peuvent être éligibles pour de l'aide consistant en des coupons alimentaires, selon leur statut d'immigrés, la longueur de leur séjour aux États-Unis et leur revenu. Ces coupons alimentaires vous permettent d'obtenir certains aliments gratuitement dans des épiceries. Il est possible que certains états financent leurs propres programmes de coupons alimentaires avec différentes règles concernant l'éligibilité des immigrés qui peuvent varier d'un état à l'autre. Pour de plus amples informations en 36 langues différentes sur l'éligibilité pour les coupons alimentaires visitez le site Internet du U.S. Food and Nutrition Service ou Service de nutrition et d'alimentation des États-Unis à http://www.fns.usda.gov/fsp/outreach/translations.htm.

Services pour victimes de violences dans la famille

Les immigrés et leurs enfants qui sont victimes de violences dans la famille peuvent qualifier pour bénéficier de prestations et services, tels les refuges pour femmes battues ou bons d'alimentation au niveau fédéral. Pour plus de renseignements, consultez le site du Ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis à l'adresse Internet http://www.hhs.gov/ocr/immigration/bifsltr.html.

Aide provisoire aux familles indigentes (TANF)

L'Aide provisoire aux familles indigentes ou « Temporary Assistance for Needy Families » est un programme fédéral qui donne de l'argent aux états pour aider et offrir des chances d'emploi aux familles indigentes. Dépendant de leur statut d'immigré, de la longueur de leur séjour aux États-Unis et de leur revenu, les immigrés peuvent être éligibles. Les programmes diffèrent d'état en état et certains états ont leur propre programme d'aide financé par l'état même. Consultez le site Internet de TANF à l'adresse http://www.acf.dhhs.gov/programs/ofa/ pour les liens et renseignements.

Assistance aux immigrés invalides

Dépendant de leur statut d'immigré, de la longueur de leur séjour aux États-Unis et de leur revenu, les immigrés avec une invalidité peuvent être éligibles pour recevoir Medicaid, des bons alimentaires et un revenu additionnel de sécurité ou « Supplemental Security Income ». Vous trouverez plus de renseignements sur la page 34. Pour plus de renseignements concernant le Supplemental Security Income, consultez le site http://www.socialsecurity.gov/ssi/spotlights/spot-non-citizens.htm.

Centres de carrière tous services ou One-Stop Career Centers

Le gouvernement fédéral finance des centres de carrière qui offrent une orientation en matière de formation, une orientation professionnelle, un affichage d'offres d'emplois et autres services en matière de l'emploi. Dépendant de leur statut d'immigré et de leur revenu, les classes d'anglais comme seconde langue (ESL) et une formation professionnelle sont aussi offertes par certains de ces centres. Pour vous renseigner au sujet de ces Centres de carrière tous services ou « One-Stop Career Centers » à travers le pays, consultez le site Internet http://www.doleta.gov/usworkforce/onestop/onestopmap.cfm.

CONSEIL : Vous pouvez consulter le site Internet http://www.govbenefits.gov pour plus de renseignements concernant les prestations dont vous pouvez bénéficier.

Éducation et garde d'enfants

L'éducation peut aider à bâtir des liens entre vous et votre famille et la communauté. La présente section décrit les écoles pour enfants, adolescents et adultes aux États-Unis et répond aux questions que vous pourriez avoir à leur sujet. Et si vous avez de petits enfants chez vous et devez travailler, elle propose aussi des suggestions relatives à la garde d'enfants.

Éducation

Pour garantir à chaque enfant une voie menant au succès, les États-Unis offrent une éducation publique gratuite. La présente section vous explique comment enregistrer vos enfants à l'école. Vous y apprendrez comment fonctionnent les écoles américaines et comment aider vos enfants à étudier.

Enregistrer votre enfant à l'école

Pour la plupart, les écoles publiques aux États-Unis sont mixtes. Cela veut dire que les filles et les garçons vont à l'école ensemble. L'école obligatoire est la loi aux États-Unis. Cela veut dire que les lois de la majorité des états exigent que les enfants entre les ages de 5 et 16 ans aillent à l'école. Vérifiez auprès du Ministère de l'Éducation de votre état pour vous informer sur les ages des enfants soumis à l'obligation scolaire.

Vous pouvez envoyer votre enfant à une école publique ou privée. Dans la plupart des états, les parents peuvent aussi enseigner leurs enfants au domicile. C'est ce qu'on appelle « home schooling » ou école à la maison. C'est l'état qui décide ce que vos enfants apprendront à l'école publique. Les enseignants locaux et les parents décident cependant sur la manière d'enseigner. Vos impôts fédéraux et de l'état, ainsi que votre impôt local sur la propriété financent ces écoles.

Les élèves qui vont dans une école privée ont des frais (appelés « tuition » ou droits d'inscription). Les groupes religieux opèrent de nombreuses écoles privées. Certaines sont mixtes, alors que d'autres sont des écoles seulement pour les garçons ou seulement pour les filles. Certaines offrent une assistance aux élèves qui ne peuvent pas se permettre les droits d'inscription.

D'habitude, les enfants américains vont à l'école pendant 12 ans. Vos enfants seront placés dans une classe (appelée « grade ») sur base de leur age et de l'éducation déjà reçue. Parfois, une école peut faire passer un test à votre enfant pour décider dans quelle classe le placer.

Une des premières choses que vous devez faire est inscrire votre enfant à l'école. Voici quelques questions posées par les parents au sujet des écoles publiques :

Q : Quelle est la durée de l'année scolaire ?

R : D'habitude, l'année scolaire commence au mois d'août ou de septembre et se termine au mois de mai ou juin. Dans certaines localités les enfants vont à l'école durant toute l'année. Les enfants vont à l'école du lundi au vendredi. Pour les enfants dont parents travaillent, certaines écoles offrent des programmes avant ou après la journée scolaire. Il peut y avoir des frais associés à ces programmes.

Q : Où puis-je enregistrer mon enfant ?

R : Appelez ou allez au bureau principal de votre arrondissement scolaire pour savoir à quelle école votre enfant devrait aller. Donnez l'age de votre enfant et votre adresse au personnel.

Q : Quels documents sont nécessaires pour enregistrer mon enfant ?

R : Vous aurez besoin du dossier santé de votre enfant et de la preuve qu'il ou elle a reçu certains vaccins (appelés aussi « shots » ou piqûres). Vous aurez peut être besoin de prouver que vous habitez dans la communauté où se trouve l'école. Si vous avez perdu ces documents, demandez au personnel de l'école comment obtenir des nouveaux documents. Pour éviter des délais, faites-le avant d'essayer d'enregistrer votre enfant.

COMMENT SONT ORGANISÉES LA PLUPART DES ÉCOLES AUX ÉTATS-UNIS

École primaire
Classe enfantine et de la 1er à la 5e année
Enfants allant de 5 à 10 ans

Premier cycle du secondaire
De la 6e à la 8e année
Adolescents de 11 à 13 ans

École secondaire
De la 9e à la 12e année
Jeunes adultes de 14 à 18 ans

Enseignement post-secondaire ou enseignement supérieur, écoles d'enseignement supérieur communautaires publiques et privées, universités de deux ans ou quatre ans, collèges techniques. Tous les adultes peuvent fréquenter

Q : Et si mon enfant ne parle pas l'anglais ?

R : L'école prend la responsabilité d'évaluer votre enfant et de le placer dans le bon programme. Les écoles reçoivent un financement de l'état et fédéral pour des programmes et services tels qu'English as a Second Language (anglais comme deuxième langue ou ESL) et un enseignement bi-lingue. Vous pouvez contacter l'école de votre enfant pour poser des questions concernant l'évaluation, le placement et les services. Même si votre enfant ne parle pas l'anglais, il doit apprendre le matériel scolaire de son année. Le programme ESL ou l'éducation bi-lingue l'aidera à le faire.

Q : Et si mon enfant est handicapé ?

R : Tout comme les enfants sans handicap, les élèves handicapés physiques ou mentaux peuvent recevoir une éducation publique gratuite. Si possible, votre enfant sera placé dans une classe ordinaire. Si l'handicap de votre enfant est profond, il pourra bénéficier de services d'enseignement spéciaux en dehors de la classe ordinaire. Pour de plus amples informations sur comment accéder à des services par l'intermédiaire du conseil d'état, veuillez visiter http://www.acf.hhs.gov/programs/add/states/ddcs.html.

Q : Avant de venir aux États-Unis mon enfant n'allait pas à l'école. Pendant combien de temps peut-il gratuitement aller à l'école publique ?

R : Dans la plupart des états, votre enfant peut gratuitement aller à l'école jusqu'à l'age de 21 ans. Si votre enfant n'aura pas reçu son diplôme d'école secondaire à 21 ans il pourra s'enregistrer pour suivre un enseignement pour adultes dans le but d'obtenir un certificat dit General Educational Development (GED) à la place du diplôme d'école secondaire. Appelez le bureau de votre arrondissement scolaire ou votre Ministère de l'Éducation pour savoir où est donné l'enseignement GED.

Q : Comment mon enfant arrivera-t-il à l'école ?

R : Aux États-Unis, les enfants peuvent parfois aller à l'école à pied. Si l'école se trouve trop loin, ils prendront un bus. Les écoles publiques ont des bus gratuits. Les élèves sont pris et déposés à un arrêt de bus à proximité de votre maison. Contactez votre système scolaire local pour savoir si votre enfant peut prendre le bus pour se rendre à l'école. Si vous avez une voiture et pour partager la tâche de conduire les enfants à l'école, vous pouvez organiser un co-voiturage avec les autres parents du voisinage.

Q : Que mangera mon enfant à l'école ?

R : Les enfants peuvent emmener un déjeuner à l'école ou acheter leur déjeuner à la cantine scolaire. Le gouvernement américain offre aussi aux enfants ne pouvant pas se permettre la nourriture à l'école des petits-déjeuners et déjeuners nourrissants gratuits ou à prix modique. Contactez l'école de votre enfant pour savoir si elle fait partie du programme fédéral des repas scolaires. Parlez au personnel de l'école pour savoir si votre enfant est éligible.

PROGRAMME FÉDÉRAL DES REPAS SCOLAIRES

Les enfants bien nourris apprennent mieux. Afin d'améliorer l'apprentissage scolaire, le gouvernement des États-Unis offre chaque jour des repas nourrissants gratuits ou à prix modiques à plus de 26 millions d'enfants. La participation dans le Programme des petits-déjeuners à l'école ou le Programme national des déjeuners à l'école est basée sur le revenu familial et le nombre de membres dans la famille. Le Programme laitier spécial offre du lait aux enfants qui ne participent pas dans les autres programmes fédéraux offrant des repas à l'école. Pour plus de renseignements sur ces programmes allez sur le site Internet du Ministère de l'Agriculture des États-Unis au http://www.fns.usda.gov/cnd/.

Q : Qui couvre les frais associés aux manuels et activités scolaires ?

R : D'habitude, les écoles publiques fournissent gratuitement les manuels. Normalement, les élèves doivent acheter leurs propres fournitures scolaires, telles le papier et les crayons. Si vous ne pouvez pas vous les permettre, contactez l'école de votre enfant. Certaines écoles demandent un montant modeste pour les fournitures ou activités scolaires telles les voyages d'école. De nombreuses écoles offrent des programmes post-scolaires de sports ou de musique. Il se peut que vous deviez payer quelque chose pour que votre enfant y participe.

Q : Qu'apprendra mon enfant ?

R : Chaque état définit ses normes éducatives pour les écoles. Ces normes indiquent ce que chaque étudiant devrait savoir et être capable de faire. Les arrondissements scolaires locaux décident comment ce savoir doit être enseigné. La plupart des écoles enseignent l'anglais, les mathématiques, les sciences sociales, les sciences et l'éducation physique. L'art, la musique et les langues étrangères sont parfois enseignés.

Q : Comment sera jugé le travail de mon enfant ?

R : Les enseignants donnent des notes sur base du travail effectué par votre enfant au cours de l'année scolaire. Les notes sont normalement basées sur les devoirs, les épreuves, la présence et le comportement en classe. Plusieurs fois par année vous recevrez un bulletin scolaire ou « report card ». Ce bulletin scolaire sera pour vous une indication des progrès faits par votre enfant dans chaque sujet. Les écoles ont différentes manières de donner les notes aux élèves. Certaines emploient des lettres, où A ou A+ indique excellent et D ou F indique mauvais ou insuffisant. D'autres écoles emploient des chiffres, alors que certaines résument le travail de votre enfant avec des mots tels que « excellent », « bon » ou « doit s'améliorer ». Demandez au personnel de l'école comment les élèves à l'école de votre enfant sont évalués.

Q : Comment puis-je parler à l'enseignant de mon enfant ?

R : La plupart des écoles organisent régulièrement des consultations vous permettant de parler avec l'enseignant de votre enfant. Vous pouvez aussi fixer une réunion avec les enseignants ou administrateurs scolaires pour discuter des progrès scolaires de votre enfant. Si vous ne parlez pas l'anglais, demandez si quelqu'un à l'école parle votre langue et peut aider à interpréter.

Q : Et si mon enfant manque des jours d'école ?

R : Venir à l'école est très important. Les parents doivent donner une lettre à l'enseignant ou appeler l'école pour expliquer l'absence de l'enfant. Prévenez l'enseignant si votre enfant sera absent. Normalement, les élèves doivent rattraper tout travail scolaire manqué.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

La plupart des écoles publiques et privées ont une Association des parents et enseignants (PTA) ou une Organisation des parents et enseignants (PTO). Ces groupes aident les parents à savoir ce qui se passe dans l'école de leur enfant et comment s'impliquer dans les activités scolaires. Chacun, même les grands-parents, peut devenir membre. Les PTA / PTO soutiennent aussi les écoles en offrant leur patronage aux activités spéciales et en procurant des bénévoles pour aider dans les classes. Vous pouvez participer même si vous ne parlez pas bien l'anglais. De nombreuses écoles ont des renseignements spécifiquement réservés pour les parents avec anglais limité. Contactez le bureau de votre école pour savoir où se réunit la PTA / PTO de l'école de votre enfant et comment vous pouvez en devenir membre.

Q : Et si mon enfant a des ennuis ?

R : De nombreuses écoles ont des règles, appelées « code de conduite », que les élèves doivent respecter. Demandez ces règles de conduite à votre école. Les élèves qui ne respectent pas ces règles de conduite pourront être punis en étant requis de rester à l'école à la fin de la journée scolaire ou interdits de participer dans les activités sportives ou autres activités scolaires. Les punitions corporelles ne sont PAS permises dans la plupart des établissements scolaires américains.

Les enfants peuvent être suspendus ou expulsés de l'école si leur comportement est très mauvais ou s'ils violent souvent les règles de conduite. Si votre enfant est expulsé de l'école il ne pourra plus y aller. Vous devrez alors avoir une réunion avec le personnel scolaire pour savoir quoi faire pour que votre enfant revienne à l'école.

Q : Mon enfant est-il en sécurité à l'école ?

R : Pour la plupart, les établissements scolaires publics américains sont sûrs. Certaines écoles – principalement les écoles secondaires – ont cependant des problèmes liés à la violence, les gangs ou les drogues et l'alcool. Si vous vous souciez de la sécurité de votre enfant, parlez avec un enseignant, le conseiller scolaire ou un administrateur.

Éducation supérieure : Collèges et universités

Les jeunes adultes peuvent poursuivre leur instruction dans une école d'enseignement supérieur communautaire ou une école professionnelle technique pour une durée de deux ans, ou encore dans une université après le lycée pour une durée de quatre ans. Ces établissements s'appellent « institutions post secondaires » ou « institutions d'instruction supérieure ». Il existe des institutions d'instruction supérieure privées et publiques. Les institutions et les universités publiques sont moins dispendieuses que celles qui sont privées, surtout pour les résidents de l'état où se trouve l'institution supérieure ou l'université. Les jeunes adultes peuvent également choisir de fréquenter des écoles professionnelles de métier, pour par exemple devenir réparateur d'ordinateurs ou technicien de la santé.

Les étudiants dans l'enseignement supérieur choisissent un sujet spécifique pour étudier en profondeur (ce sujet sera leur « major » ou matière principale). Le choix d'une matière principale les prépare pour un emploi ou pour une éducation plus poussée dans la matière.

Type de degré	Type d'école	Années de scolarité
Certificat	Community College / École de métier	Six mois à deux ans
Diplôme d'associé	Community College	Deux ans
Licence	École d'enseignement supérieur de quatre ans ou Université	Quatre ans
Maîtrise	Université	Deux ans
Doctorat	Université	Deux à huit ans
Diplôme professionnel	École spécialisée	Deux à cinq ans

L'instruction dans une école d'enseignement supérieure ou à l'université peut être dispendieuse. Certaines écoles offrent de l'aide financière sous forme de « bourses ». Le gouvernement américain offre en outre de l'aide financière aux étudiants. La plupart des étudiants obtiennent un prêt ou demandent de l'aide financière ou des bourses pour payer leurs études. Certaines bourses ou subventions se limitent aux citoyens américains.

Assistance financière fédérale pour étudiants de l'enseignement supérieur

Le gouvernement américain accorde une aide financière aux étudiants de certaines institutions de l'enseignement supérieur. Cette assistance couvre de nombreuses dépenses telles les droits d'inscription universitaires, autres droits, livres, logement et nourriture, fournitures et transport. Les étudiants reçoivent cette assistance sur base de leurs besoins financiers et non leurs résultats scolaires. Il existe trois types d'assistance fédérale :

- L'aide non-remboursable (« grants »).
- L'argent que vous gagnez alors que vous êtes à l'école (« work study »).
- Les prêts – l'argent que vous empruntez et que vous devez repayer plus tard avec intérêt (« loans »).

Pour plus de renseignements sur les programmes fédéraux d'assistance contactez le 1-800-433-3243 ou allez sur le site Internet du Ministère de l'Éducation des États-Unis au http://studentaid.ed.gov/students/publications/student_guide/index.html. Vous pouvez aussi obtenir ces renseignements en espagnol.

PRENEZ GARDE À L'AIDE FINANCIÈRE FRAUDULEUSE

Soyez prudents lorsque vous recherchez des informations sur l'aide financière aux étudiants. Évitez les offres qui semblent trop alléchantes pour être vraies ou qui promettent des résultats en échange d'argent. Chaque année, des familles perdent des millions de dollars dans la « fraude aux bourses ». Si vous avez été victime d'une fraude ou pour des renseignements gratuits, appelez le 1-877-382-4357 ou 1-866-653-4261 pour les personnes malentendantes ou visitez le site Internet de la Commission fédérale du commerce à http://www.ftc.gov/bcp/conline/edcams/scholarship/index.shtml.

Éducation pour adultes

Le processus d'apprentissage ne doit pas se terminer lorsque vous devenez adulte. Aux États-Unis, nous encourageons les gens à devenir des « apprentis à vie ». Si vous êtes âgé d'au moins 16 ans et n'avez pas votre diplôme d'école secondaire, vous pouvez vous inscrire aux cours d'Éducation secondaire pour adultes (Adult Secondary Education ou ASE). Ces classes vous prépareront à l'obtention de votre certificat dit General Educational Development (GED).

Un certificat de formation générale (GED) est une alternative au diplôme du lycée. Il démontre que vous avez atteint une connaissance académique et des aptitudes d'un niveau d'études du lycée. Pour obtenir un certificat GED, vous devez vous présenter à des examens et les passer dans cinq différents domaines : lecture, écriture, études sociales, sciences, et mathématiques. La plupart des employeurs aux États-Unis considèrent les titres de compétences du certificat GED équivalents à un diplôme d'études du lycée. Dans beaucoup d'endroits, les classes de préparation au certificat GED sont gratuites ou peu onereuses. Consultez l'annuaire téléphonique sous la rubrique « Instruction des adultes » ou appeler le bureau de votre arrondissement scolaire local pour de plus amples informations.

De nombreux adultes suivent des cours pour apprendre plus sur un sujet d'intérêt ou pour acquérir de nouveaux dons qui peuvent les aider dans leur travail. De nombreux systèmes scolaires et « community colleges » locaux offrent un large éventail de cours pour adultes. Chacun peut suivre ces cours, qui sont normalement peu chers. Renseignez-vous auprès de votre système scolaire local ou « community college » pour savoir quels cours sont disponibles, quel est leur prix et comment s'inscrire.

Apprendre l'anglais

Il existe de nombreux lieux où vous pouvez apprendre à parler, lire et écrire en anglais. De nombreux enfants et adultes s'inscrivent aux classes d'anglais comme deuxième langue (ESL). Ces classes permettent aux personnes qui ne parlent pas l'anglais d'apprendre cette langue. Elles peuvent aussi s'appeler English for Speakers of Other Languages (anglais pour les personnes qui parlent une autre langue ou ESOL) ou encore English Literacy (savoir lire et écrire en anglais).

Les enfants qui ne connaissent pas l'anglais l'apprendront à l'école. Les écoles publiques américaines aident et enseignent tous ceux qui doivent apprendre l'anglais. Les élèves qui ont besoin d'une aide supplémentaire sont souvent décrits comme étant des Limited English Proficient élèves (à compétence limitée en langue anglaise ou LEP).

Les élèves qui viennent de commencer d'apprendre l'anglais peuvent suivre un cours ESL au lieu du cours normal de langue anglaise. Les étudiants avec plus de compétence en langue anglaise peuvent être placés dans une classe normale et recevoir une assistance supplémentaire. Certaines écoles ont aussi des programmes postscolaires et des leçons particulières pour les aider à apprendre l'anglais. L'école de votre enfant vous informera concernant l'assistance offerte aux élèves qui doivent apprendre l'anglais.

Les adultes qui ne comprennent pas l'anglais peuvent s'inscrire aux cours ESL donnés dans le cadre d'un programme d'enseignement aux adultes ou une école privée de langues.

Les programmes d'éducation publics ou communaux pour adultes sont souvent offerts localement par les arrondissements scolaires et « community colleges ». Ces programmes peuvent offrir des classes ESL et des cours particuliers donnés par des bénévoles locaux. Ces programmes sont souvent gratuits ou coûtent très peu cher. Les classes sont données en journée ou le soir. Pour trouver le programme ESL le plus proche, contactez votre « community college » ou bureau de l'arrondissement scolaire. Consultez les pages bleues de votre annuaire téléphonique sous la rubrique « Schools – Public ».

Dans la plupart des grandes villes on peut aussi trouver des écoles de langue privées qui offrent des classes ESL en journée ou le soir. Leur prix est souvent basé sur le nombre d'heures d'instruction. Les cours de langue privés sont normalement plus chers que les cours publics. Consultez les pages jaunes de votre annuaire téléphonique sous la rubrique « Language Schools » pour trouver une école de langue privée.

Certaines organisations communales, librairies et groupes religieux offrent des cours ESL gratuits ou à prix modique. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque publique, agence d'assistance sociale ou lieu de culte. Le bibliothécaire de référence de votre bibliothèque locale peut aussi vous donner des informations au sujet des programmes ESL et vous montrer où trouver à la bibliothèque des livres, cassettes, CD et logiciels ESL.

FAITES LE 211 POUR VOUS RENSEIGNER AU SUJET DE L'ASSISTANCE SOCIALE

Dans beaucoup d'états vous pouvez désormais faire le 211 pour obtenir de l'aide pour trouver les services dont vous avez besoin. Faites le 211 pour savoir où se tiennent les cours ESL les plus proches. Vous pouvez aussi faire le 211 si vous avez besoin d'aide pour trouver de la nourriture, un logement, un programme de désintoxication ou une autre forme d'assistance sociale.

Certains états et comtés n'ont pas encore le service 211. Si vous appelez et il n'y a pas de réponse, cela veut dire que le service 211 n'est pas encore disponible dans votre communauté.

Garde d'enfants

Si vous travaillez et vos enfants sont trop jeunes pour aller à l'école il se peut que vous ayez besoin de trouver quelqu'un pour les garder alors que vous êtes au travail. Parfois, les enfants d'âge scolaire dont les parents ne peuvent pas être à la maison ont besoin de quelqu'un pour les garder après l'école. Si vous ou les membres de votre famille ne pouvez pas garder vos enfants, vous devez trouver quelqu'un pour le faire. Ne laissez pas les jeunes enfants à la maison.

Trouver quelqu'un pour garder les enfants

Trouver quelqu'un pour garder vos enfants est une décision importante. En prenant cette décision, considérez la qualité et le coût. Tâchez de trouver une personne à proximité de votre maison ou votre travail.

Il existe de nombreuses ressources pour vous aider à trouver quelqu'un de bien pour garder les enfants. Demandez à d'autres parents, aux amis et aux collègues de travail qui s'occupe de leurs enfants. Certains états ont une agence de référence pouvant vous fournir une liste de programmes de garde d'enfants autorisés par l'état. Les programmes autorisés par l'état respectent certaines exigences spécifiques imposées par l'état dans le but de protéger vos enfants. Vous pouvez aussi contacter le bureau de votre arrondissement scolaire pour savoir qui s'occupe des autres enfants dans votre voisinage.

CONSEIL : Si vous avez besoin d'assistance pour trouver une bonne garde d'enfants, le Ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis dispose d'un Centre d'informations national des gardes d'enfants (National Child Care Information Center). Pour obtenir des renseignements, appelez le 1-800-616-2242. Vous pouvez aussi trouver des renseignements et des réponses aux questions concernant le choix d'un bon programme pour votre enfant à l'adresse Internet http://www.childcareaware.org.

TYPES DE GARDE D'ENFANTS

Vous avez plusieurs possibilités de garde d'enfants.

Garde à domicile. Un fournisseur de soins vient chez vous pour garder vos enfants. Ce type de service peut être cher car votre enfant est l'objet de plus d'attention personnalisée. La qualité des soins dépend de la personne que vous engagez.

Garde en famille. Votre enfant se fait garder avec un petit groupe d'enfants chez quelqu'un d'autre. Cette solution peut être moins chère que les autres types de garde. La qualité des soins dépend des personnes qui gardent votre enfant et du nombre d'enfants dont elles s'occupent à leur domicile.

Garderies d'enfants. Les garderies d'enfants se trouvent dans les écoles, les églises ou autres organisations religieuses, et ailleurs. Ces centres ont normalement plusieurs personnes qui s'occupent de groupes plus grands d'enfants. Ces centres doivent respecter les normes imposées par l'état et leur personnel a d'habitude une formation spéciale et de l'expérience.

Les programmes Head Start. Le gouvernement fédéral fournit des fonds pour les programmes « Early Head Start » et « Head Start » pour les familles à faible revenu. Ces programmes fournissent des services de garderie et d'instruction aux jeunes enfants pour les préparer à l'école. Pour en savoir plus sur ces programmes, apellez le 1-866-763-6481 au Ministère de la Santé et des services sociaux des États-Unis ou visitez le site Internet à http://www.acf.hhs.gov/programs/hsb/.

Dépendant des besoins des parents, certaines personnes ou garderies s'occuperont des enfants pour la durée de la journée ou à temps partiel. Le prix doit aussi être pris en considération dans ce choix. Vérifiez si vous avez droit à une assistance fédérale ou de l'état. De nombreux états offrent une aide financière aux parents à bas revenu qui travaillent ou font partie d'une formation professionnelle ou d'un programme d'éducation.

CONSEIL : Vérifiez que la personne ou le programme que vous avez choisi est autorisé ou agréé. « Autorisé » veut dire que le programme respecte les normes minimums de sécurité et de soins imposés par l'état. Les programmes « agréés » correspondent à des normes plus exigeantes que celles requises pour une autorisation de l'état.

Comment puis-je savoir si la personne ou le centre qui garde mon enfant est bien ?

Au moment où vous rendez visite à une personne ou un centre, ayez à l'esprit ces quelques questions de base.

- Les enfants sont-ils joyeux lorsqu'ils se trouvent avec le personnel ?
- Y a-t-il des jouets adaptés à l'âge des enfants ?
- Les enfants étaient-ils engagés dans une activité appropriée ?
- Lorsque vous y étiez, les membres du personnel ont-ils parlé à votre enfant ?
- Les lieux sont-ils propres et organisés ?
- Les enfants suivent-ils un curriculum ou une routine ?

N'oubliez pas de demander des références pour que vous puissiez parler du programme avec d'autres parents.

Urgences et sécurité

Les urgences sont des événements imprévus qui peuvent nuire aux personnes et endommager la propriété. Elles peuvent arriver à chacun à tout moment. Planifiez à l'avance pour votre sécurité et celle de votre famille. La présente section vous dira comment vous préparer pour toute éventualité et comment obtenir de l'aide en cas d'urgence.

Aide d'urgence : Appelez le 911

Aux États-Unis vous pouvez faire le 911 sur tout téléphone pour obtenir une assistance en cas d'urgence. Faites le 911 pour :

- Signaler un incendie.
- Signaler un crime en cours.
- Appeler une ambulance pour assistance médicale urgente.
- Signaler des activités suspicieuses telles des cris, des appels au secours ou des coups de feu.

Que se passe-t-il quand je fais le 911 ?

- Les appels faits au 911 sont normalement pris dans les 12 secondes. Il se peut qu'on vous demande d'attendre. Ne raccrochez pas ! Lorsque le standard répond, il y aura un silence de quelques secondes sur la ligne. Ne raccrochez pas. Attendez que la standardiste vous parle.
- Si vous ne parlez pas l'anglais, dites à la standardiste quelle langue vous parlez. Un interprète devrait répondre.
- La standardiste du 911 vous posera des questions concernant le type d'urgence et le lieu. Gardez votre calme et répondez à ces questions. Tâchez de rester au téléphone avec la standardiste jusqu'à ce que vous ayez répondu à toutes les questions.

Quand ne pas faire le 911

Faites le 911 uniquement en cas d'urgences graves qui mettent la vie en danger. Si vous faites le 911 pour la mauvaise raison, vous empêcherez peut-être quelqu'un d'autre de recevoir une assistance nécessaire. Ne faites pas le 911 pour :

- Demander le chemin.
- Demander des informations sur l'administration.
- Savoir si quelqu'un est en prison.
- Signaler des situations qui ne sont pas des urgences.
- Demander des renseignements sur les services responsables pour les animaux.
- Parler à l'officier de police sur un sujet qui n'est pas une urgence.

Si vous voulez demander quelque chose à la police, contactez-la au numéro normal du poste de police indiqué dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique.

L'APPLICATION DE LA LOI AUX ÉTATS-UNIS

Il existe, aux États-Unis, des agences, au niveau fédéral, de l'état et local, responsables pour l'application de la loi et de la protection de la population. Les officiers de police et le shérif sont responsables de l'application de la loi dans votre communauté. Trouvez le numéro de téléphone du poste de police le plus proche et gardez-le près de votre téléphone. N'oubliez pas que les officiers de police sont là pour vous protéger – vous et votre famille – contre le mal. N'ayez pas peur de signaler un crime, d'autant plus si vous en êtes victime. Certains criminels profitent des immigrés car ils pensent que vous ne signalerez pas le crime à la police. Si un officier de police vous arrête :

- **N'ayez pas peur. Soyez poli et coopérez.**
- **Faites savoir à l'officier de police si vous ne parlez pas l'anglais.**
- **Si vous êtes dans une voiture, n'en descendez pas jusqu'à ce que l'officier vous demande de le faire.**
- **Gardez vos mains là où l'officier de police peut les voir. Ne les mettez pas dans vos poches ou dans d'autres endroits dans la voiture.**

Garder votre maison et votre famille en sécurité

Soyez préparés d'avance pour toute éventualité. Voici quelques mesures de précaution pour être en sécurité :

- Vérifiez que vos portes et fenêtres ont de bonnes serrures et gardez-les fermées à tout moment. Ne donnez pas les clés de votre maison à des inconnus. Soyez prudent et n'ouvrez pas la porte aux inconnus. Demandez qui ils sont et ce qu'ils veulent avant d'ouvrir.
- Les détecteurs de fumée d'ambiance font un grand bruit s'il y a de la fumée dans votre maison ou appartement. Vérifiez que vous avez ces détecteurs sur le plafond à proximité des chambres à coucher et à chaque étage de votre maison. Remplacez les piles dans les détecteurs deux fois par an. Vérifiez une fois par mois le fonctionnement des détecteurs.
- Sachez où sont situés l'hôpital, le poste de police et la caserne de pompiers les plus proches. Gardez ces numéros de téléphone importants (police, pompiers et médecin) à proximité du téléphone où ils seront facilement accessibles.
- Localisez chez vous le robinet du gaz, le disjoncteur électrique et la valve à eau principaux. Sachez comment les couper manuellement.
- Préparer une trousse en cas de sinistre comprenant une lampe de poche, une radio portative, des piles additionnelles, des couvertures, une trousse de premiers soins, et de la nourriture emballée ou en conserve ainsi que de l'eau en bouteille en quantité suffisante pour trois jours. Incluez également des sacs poubelle, du papier hygiénique et des aliments pour animaux de compagnie si nécessaire. Gardez tout cela dans un seul endroit, facile à trouver.

- Vous et votre famille devriez vous familiariser avec la manière de quitter la maison en cas d'incendie ou autre urgence. Apprenez à vos enfants le son du détecteur de fumée et ce qu'ils doivent faire s'ils l'entendent. Au cas où vous devriez quitter la maison,

choisissez un point de rencontre pour votre famille. Si vous ne pouvez pas revenir chez vous, choisissez un point de rencontre en dehors de la maison et un autre hors du voisinage. Demandez à un ami ou parent qui réside dans un autre lieu d'être le principal point de contact que votre famille appellera au cas où elle devient séparée dans une urgence. Vérifiez que chacun sait qui contacter et connaît le numéro de téléphone.

- Renseignez-vous auprès de l'école de vos enfants sur les plans d'urgence. Vérifiez que votre enfant sait quoi faire. Demandez où vous pouvez trouver votre enfant en cas d'urgence.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Pour que votre voisinage soit sûr, faites connaissance avec vos voisins. Discutez avec eux sur quoi faire dans le quartier en cas d'urgence. Si vous avez des voisins handicapés, demandez s'ils ont besoin d'une assistance spéciale.

De nombreux voisinages ont une surveillance de quartier ou Neighborhood Watch composé de résidents du quartier, qui, le soir, font des tours du quartier à pied pour décourager une activité criminelle. Si votre quartier a un Neighborhood Watch, vous pouvez vous proposer pour en faire partie. Si vous voulez lancer un Neighborhood Watch, contacter le poste de police pour vous faire assister ou, pour plus de renseignements, consultez le site Internet http://www.usaonwatch.org.

Quand vous aidez les autres à être en sécurité, vous aidez votre communauté et le pays. Vous pouvez vous impliquer plus dans votre communauté à travers le Citizen Corps Council local. Pour plus de renseignements, consultez le site Internet http://www.citizencorps.gov.

Premiers soins

Apprenez comment aider dans certaines situations d'urgence, comme lorsqu'une personne saigne ou s'étouffe. Ceci s'appelle « premiers soins ». Vous pouvez suivre un cours de premiers soins auprès de votre organisme local de la Croix Rouge. Téléphonez au bureau local de la Croix Rouge ou au Conseil national de sécurité (National Safety Council) pour vous informer des cours dans votre région. Pour de plus amples informations, consultez les sites Internet http://www.redcross.org ou http://www.nsc.org/train/ec.

Gardez une boîte de secours chez vous, au bureau et dans la voiture. Une boîte de secours contient des articles utiles en cas de petites blessures et de douleur, tels des bandages, des serviettes antiseptiques, des médicaments contre la douleur, des poches de glace et des gants. Vous pouvez vous procurer une bonne boîte de secours dans la pharmacie du quartier.

Traitements antipoison

S'ils sont avalés, beaucoup d'articles dans votre maison peuvent être toxiques. Ceux-ci incluent les produits de nettoyage, médicaments, peintures, alcool, cosmétiques et même les plantes. Tenez-les hors d'atteinte des petits enfants.

Si une personne avale une substance toxique, appelez immédiatement le Centre antipoison au 1-800-222-1222. Vous pouvez obtenir de l'aide 24h/24, 7j/7. Faites en sorte d'avoir la substance toxique avec vous quand vous téléphonez. Parlez-en à l'opérateur. Si vous ne parlez pas anglais, dites-le à l'opérateur pour qu'un interprète puisse vous aider. Les appels au Centre antipoison sont gratuits et confidentiels.

Le système d'information du Ministère de la Sécurité interne ou Homeland Security relatif aux attaques terroristes

Le Ministère de la Sécurité interne ou Department of Homeland Security (DHS) a mis en place un système pour aider les citoyens à comprendre la probabilité du risque d'un attentat terroriste. Le système se sert de différentes couleurs pour indiquer différents niveaux de risque. Ces couleurs sont :

- **Rouge**. Situation grave. Il existe un risque sérieux d'attentats terroristes. Un attentat a déjà eu lieu ou aura lieu très prochainement.
- **Orange**. Situation à haut risque. Il existe un risque élevé d'attentats terroristes. Les cibles spécifiques ne sont pas connues.
- **Jaune**. Situation à risque soutenu. Le risque d'attentats terroristes est considérable. Les cibles spécifiques ne sont pas connues.
- **Bleu**. Situation de risque modéré. Le risque d'attentats terroristes est général. Les cibles spécifiques ne sont pas connues.
- **Vert**. Situation de bas risque. Le risque d'attentats terroristes est bas.

S'il y a un attentat terroriste

Le gouvernement américain peut employer le système d'alerte ou Emergency Alert System (EAS) pour informer le pays en cas d'urgence. En cas d'urgence, le président des États-Unis peut faire appel à ce système pour immédiatement informer les citoyens. Les gouvernements de l'état et locaux peuvent aussi faire appel à EAS pour, en cas d'urgence, informer la population d'une région. S'il y a urgence, écoutez la radio ou la télévision pour savoir comment vous protéger et comment protéger votre famille.

CONSEIL : S'il y a un attentat terroriste, suivez les instructions de vos autorités locales. Ecoutez la radio ou la télévision pour les entendre. Gardez chez vous une télévision ou radio à piles au cas où le courant dans votre région est temporairement coupé.

N'ayez pas peur – soyez prêt

DHS aide les Américains à connaître les dangers potentiels pour qu'ils puissent être prêts à réagir en cas d'un attentat terroriste ou désastre naturel. DHS fournit des informations pour que votre famille, votre maison et votre communauté soient à l'abri des dangers tels le crime et le terrorisme, et différents désastres. Appelez 1-800-BE-READY pour obtenir du matériel par écrit ou consultez le site Internet du DHS au http://www.ready.gov.

Vous pouvez obtenir un guide du citoyen intitulé *Are You Ready? An In-Depth Guide to Citizen Preparedness* (*Êtes-vous prêt ? Un guide approfondi de l'état de préparation du citoyen*), avec des conseils pour une meilleure sécurité dans votre famille, votre foyer et votre collectivité. Vous pouvez obtenir ce guide auprès de Federal Emergency Management Agency (FEMA) ou l'Agence fédérale de gestion des urgences sur le site Internet http://www.fema.gov/areyouready, ou en appelant le 1-800-480-2520. Vous pouvez également obtenir de la documentation sur le site Internet du Citizen Corps à http://www.citizencorps.gov/ready/cc_pubs.shtm.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

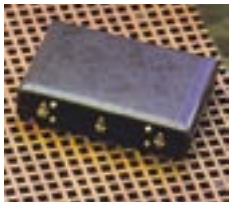

Les officiels fédéraux et des états demandent à tous les résidents des États-Unis d'aider dans la lutte contre le terrorisme. Soyez conscients de votre cadre – surtout si vous voyagez par bus, train et avion. Si vous voyez un article suspicieux – un attaché caisse, un sac à dos, un sac en papier – laissé par quelqu'un, informez-en immédiatement l'officier de police le plus proche ou un autre représentant des autorités. N'ouvrez pas et n'enlevez pas l'article vous-même !

En apprendre plus sur les États-Unis

Les États-Unis sont une démocratie représentative, et les citoyens jouent ici un rôle important dans le gouvernement du pays. Vous apprendrez dans la présente section comment les citoyens aident à former le gouvernement des États-Unis, comment les États-Unis sont nés et ont évolué et comment fonctionne notre gouvernement.

Nous, le Peuple : le rôle du citoyen aux États-Unis

Aux États-Unis, le gouvernement reçoit son pouvoir de gouverner de la part du peuple. Notre gouvernement est un gouvernement du peuple, par le peuple et au bénéfice du peuple. Aux États-Unis, les citoyens déterminent leur gouvernement et sa politique et doivent donc connaître les problèmes publics d'importance et être impliqués dans leurs communautés. Les citoyens votent dans des élections libres pour élire les officiels gouvernementaux importants, tels que le président, le vice-président, les sénateurs et les députés. Tout citoyen peut appeler son officiel élu pour exprimer son opinion, demander des renseignements ou de l'aide avec un problème spécifique.

Notre gouvernement est fondé sur plusieurs valeurs importantes, notamment la liberté, les opportunités, l'égalité et la justice. Les Américains partagent ces valeurs et ce sont ces valeurs qui nous confèrent une identité civique commune.

Aux États-Unis, le gouvernement protège les droits de tous. Des gens de différentes origines, cultures et religions composent les États-Unis. Notre gouvernement et nos lois sont organisés de manière à permettre aux citoyens de différentes origines et de différentes religions de jouir des mêmes droits. Personne ne peut être puni ou lésé pour une opinion ou croyance qui diffère de celle de la plupart des autres.

DE, PAR ET AU BÉNÉFICE DU PEUPLE : QU'EST LA DÉMOCRATIE?

Le mot « démocratie » veut dire « gouvernement du peuple ». La démocratie peut prendre différentes formes dans différents pays. Aux États-Unis, nous avons ce qui s'appelle une « démocratie représentative ». Cela veut dire que les citoyens élisent des officiels pour présenter au gouvernement leurs opinions et préoccupations.

Comment les États-Unis ont commencé

Les premiers colons venus aux États-Unis fuyaient souvent un traitement injuste – la persécution religieuse le plus souvent – dans leur pays d'origine. Ils étaient à la recherche de la liberté et de nouvelles opportunités. Aujourd'hui, beaucoup de personnes viennent aux États-Unis pour les mêmes raisons.

Avant de devenir un pays à part et libre, les États-Unis étaient composés de 13 colonies gouvernées par la Grande-Bretagne. Les habitants de ces colonies n'avaient aucune voix concernant les lois qui se faisaient adopter ou la manière dont ils étaient gouvernés. Ils s'opposaient surtout à la « taxation sans représentation ». Autrement dit, le peuple devait payer des taxes, mais n'avait aucune influence sur le fonctionnement de son gouvernement.

En 1776 beaucoup de gens trouvaient cela injuste et pensaient qu'ils devraient pouvoir se gouverner. Des représentants des colonies ont annoncé une Déclaration d'indépendance. Cet important document déclarait que les colonies étaient libres et n'étaient plus liées à la Grande-Bretagne. Thomas Jefferson a écrit la Déclaration d'indépendance. Il est plus tard devenu le troisième président des États-Unis.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

En tant que résident permanent, vous jouissez de nombreux droits et libertés. En échange, vous avez quelques responsabilités. Une des responsabilités importantes est de participer dans la vie de votre communauté. Vous devriez aussi vous familiariser avec le mode de vie américain, avec notre histoire et notre gouvernement. Vous pouvez le faire en prenant des cours pour adultes et en lisant le journal local.

LES ÉTATS-UNIS ET LES TREIZE COLONIES ORIGINELLES

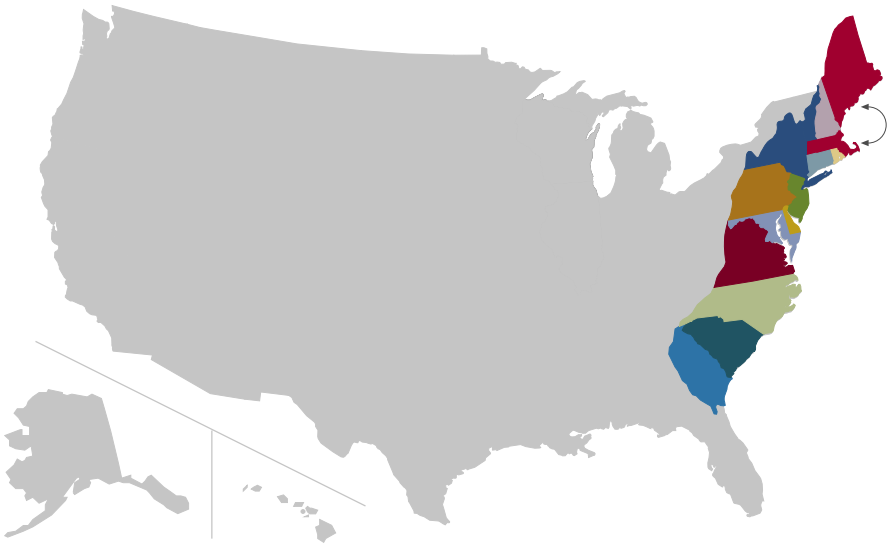

Les treize colonies ont été fondées dans cet ordre :

Virginie, Massachusetts, Maryland, Connecticut, Rhode Island, Delaware, New Hampshire, Caroline du Nord, Caroline du Sud, New Jersey, New York, Pennsylvanie, et Géorgie.

La Déclaration d'indépendance fut adoptée le 4 juillet 1776. Voilà la raison pour laquelle les Américains célèbrent chaque année le Jour de l'indépendance, le 4 juillet. C'est l'anniversaire de notre nation.

Les États-Unis ont du se battre dans la Guerre révolutionnaire pour leur indépendance de la Grande-Bretagne. Le général George Washington se trouvait à la tête des forces armées de la Révolution américaine. Il est connu comme le « Père de notre pays ». Plus tard, il est devenu le premier président des États-Unis.

Après que les colonies aient gagné la guerre, elles sont devenues des états. Chaque état avait son propre gouvernement. Les gens dans ces états voulaient créer une nouvelle forme de gouvernement unifiant les états en une seule nation. A présent, ce gouvernement central – notre gouvernement – s'appelle le « gouvernement fédéral ». Les États-Unis sont composés à présent de 50 états, du District of Columbia (une région spéciale où est basé le gouvernement fédéral), des territoires de Guam, des îles de Samoa américaines, et des îles Vierges américaines, ainsi que des commonwealth des îles Mariana du Nord et de Porto Rico.

« TOUS LES HOMMES SONT CRÉÉS ÉGAUX »

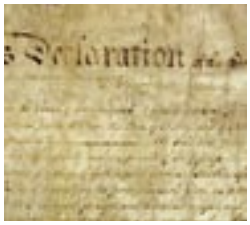

Beaucoup d'Américains connaissent par coeur ces mots qui viennent de la Déclaration d'indépendance :

« Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables ; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur ».

Cela veut dire que chacun est né avec les mêmes droits de base. Le gouvernement ne crée pas ces droits et aucun gouvernement ne peut les enlever.

Créer une « Union plus parfaite »

Dans les quelques années qui ont suivi la Révolution américaine, les états ont essayé différentes manières de se mettre ensemble sous un gouvernement central. Mais ce gouvernement était trop faible. Donc en 1787, les représentants de chaque état se sont réunis à Philadelphie, en Pennsylvanie, pour former un nouveau et plus fort gouvernement central. Il s'agissait de la Convention constitutionnelle. Après de nombreux débats, les dirigeants venus des états ont rédigé un document décrivant ce nouveau gouvernement. Ce document – la Constitution des États-Unis – est un des documents les plus importants dans l'histoire américaine. La Constitution décrivait la manière d'organiser le nouveau gouvernement, la manière d'élire les officiels gouvernementaux, ainsi que les droits que ce nouveau gouvernement central devait garantir aux citoyens.

« OLD GLORY » – LE DRAPEAU DES ÉTATS-UNIS

Au cours de notre histoire, le drapeau des États-Unis a subi des changements. A présent, il a 13 rayures pour représenter les 13 colonies américaines originelles. Et il a 50 étoiles – une pour chaque état. L'hymne national américain parle du drapeau et s'appelle « The Star-Spangled Banner » ou « Drapeau semé d'étoiles ». Le drapeau s'appelle aussi le « Stars and Stripes » ou, « étoiles et rayures » et une chanson américaine bien-aimée de tous s'appelle « Stars and Stripes Forever » ou « Etoiles et rayures pour toujours ».

Le 17 septembre 1787 les membres de la Convention constitutionnelle ont adopté la Constitution. Ensuite les 13 états devaient l'adopter. Dans l'opinion de certains, la Constitution ne protégeait pas assez les droits des individus. Les états ont consenti à l'approuver si une liste de droits individuels allait y être ajoutée. Les états ont approuvé la Constitution en 1789. Cette liste des droits de l'individu, connue comme Bill of Rights ou Charte des droits fondamentaux, a été ajoutée à la Constitution en 1791. Les changements apportés à la Constitution s'appellent « amendments » ou amendements. Les 10 premiers amendements à la Constitution portent le nom de Bill of Rights.

Les États-Unis sont un pays de droit. Les officiels du gouvernement prennent leurs décisions sur base de ces droits. La Constitution est considérée comme la « loi suprême du pays » car chaque citoyen, et donc chaque officiel du gouvernement, et chaque loi doit respecter la Constitution. Les lois sont les mêmes pour tous. Le pouvoir du gouvernement fédéral est limité. Les pouvoirs que la Constitution n'a pas directement conférés au gouvernement fédéral sont détenus par les états.

« NOUS LE PEUPLE »

« Nous le Peuple » sont les trois premiers mots de la Constitution des États-Unis. La Constitution commence en expliquant pourquoi elle a été écrite et ce qu'elle devait accomplir. Cette partie s'appelle le « Préambule ». Voici le Préambule de la Constitution :

« Nous, le Peuple des États-Unis, en vue de former une Union plus parfaite, d'établir la justice, de faire régner la paix intérieure, de pourvoir à la défense commune, de développer le bien-être général et d'assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, nous décrétons et établissons cette Constitution pour les États-Unis d'Amérique. »

Bill of Rights ou Charte des droits fondamentaux : Les 10 premiers amendements

Les premiers changements ont été apportés à la Constitution pour protéger les droits de l'individu et mettre des limites au pouvoir du gouvernement. La Bill of Rights énumère les libertés de poids promises au peuple américain. Dans la plupart des cas, ces droits limitent ce qu'un gouvernement peut faire aux individus. Ces droits comprennent :

- La liberté d'expression. Le gouvernement ne peut pas dire aux individus ce qu'ils doivent ou ne doivent pas dire. Les individus peuvent dire ce qu'ils veulent au sujet de questions d'intérêt général sans peur de se faire punir.
- Liberté de religion. Le gouvernement ne peut pas dire aux citoyens dans quel lieu de culte aller. Les individus sont libres de décider d'appartenir ou de ne pas appartenir à un culte.
- Liberté de la presse. Le gouvernement ne peut pas décider de ce que disent les journaux, la radio ou la télévision.
- Liberté de se rassembler ou de se « réunir » dans des endroits publics. Le gouvernement ne peut pas interdire aux gens de se réunir publiquement et dans le respect des lois, à des fins licites et variées.
- Liberté de posséder des armes à feu. Dans la plupart des cas, le gouvernement ne peut pas interdire aux gens de posséder des armes.
- Liberté de manifester contre les actions du gouvernement et de demander le changement. Le gouvernement ne peut pas punir les gens qui contestent les actions du gouvernement avec lesquelles ils sont en désaccord.

La « Bill of Rights » garantie aussi un traitement équitable ou « due process ». Le traitement équitable est une collection de procédures juridiques spécifiques qui doivent être respectées quand un individu est accusé d'un crime. Les officiers de police et soldats ne peuvent pas arrêter et fouiller une personne sans raison valable. Tout comme ils ne peuvent pas perquisitionner les domiciles sans permission de la cour. Les individus accusés d'un crime ont la garantie d'un procès rapide par un jury composé de leurs pairs. Ils ont la garantie d'une représentation légale et peuvent appeler des témoins à décharge. Les peines cruelles et exceptionnelles ne sont pas permises.

CHANGEMENTS À LA CONSTITUTION

La Constitution des États-Unis est décrite comme un « document vivant » car, quand requis, le peuple peut la changer en agissant par le biais de leurs représentants au niveau de l'état et national. Ces changements s'appellent les amendements. Le processus de changement de la Constitution est long et compliqué et, donc, elle n'a été changée que 27 fois au cours de l'histoire. A part la Bill of Rights, les quelques amendements importants sont : le Treizième qui interdit l'esclavage ; le Quatorzième qui donne à tous les citoyens une garantie de protection égale ; et le Dix-Neuvième qui donne le droit de vote aux femmes.

Comment fonctionne le gouvernement fédéral

Les 13 colonies originelles existaient sous le pouvoir total du roi d'Angleterre. En formant leur nouveau gouvernement central, les Américains voulaient éviter la concentration du pouvoir entre les mains d'un seul officiel ou organisme du gouvernement. Pour que le gouvernement fédéral soit équilibré, la Constitution a mis en place trois branches, ou pouvoirs. Les pouvoirs de ces trois branches ont des responsabilités séparées. Nous appelons ce système « checks and balances » ou le système d'équilibre des pouvoirs. Aucun pouvoir du gouvernement ne peut devenir trop puissant car il est équilibré par les deux autres.

LE GOUVERNMENT FÉDÉRAL

Les trois branches du gouvernement fédéral sont :

Le pouvoir législatif : le Congrès des États-Unis et organismes apparentés

Le pouvoir exécutif : le président, le vice-président, et les départements du gouvernement fédéral

Le pouvoir judiciaire : la Cour suprême des États-Unis et les tribunaux fédéraux à travers le pays

Pouvoir législatif : le Congrès

Les citoyens des États-Unis votent dans des élections libres pour élire les personnes qui les représenteront dans le Congrès des États-Unis. Le Congrès est responsable d'écrire les lois pour notre pays. Il est composé de la Chambre des représentants et du Sénat.

La Chambre des représentants des États-Unis

Les individus de chaque état votent pour élire les membres de la Chambre des représentants. Il y a 435 membres de la Chambre des représentants appelée souvent « the House » ou la Chambre. Le nombre de représentants de chaque état dépend du nombre d'habitants de cet état. Les états sont divisés en arrondissements ou « districts ». Les habitants de chaque arrondissement votent pour une personne pour les représenter à la Chambre. Chaque représentant sert pour un terme de deux ans et les électeurs ont ensuite la possibilité de voter encore une fois pour cette personne ou d'en élire une autre pour les représenter. Les représentants peuvent servir au Congrès pour une période illimitée.

Il y a cinq membres additionnels à la Chambre. Ce sont les représentants du District de Colombie, du commonwealth de Porto Rico, des territoires de Guam, de la Samoa américaine, et des îles Vierge des États-Unis. Ils peuvent collaborer aux débats mais ne peuvent pas participer aux votes formels de toute la Chambre.

LES OFFICIELS DU GOUVERNEMENT SONT LÀ POUR SERVIR LE PEUPLE

Aux États-Unis, chacun peut appeler son représentant ou sénateur. Vous pouvez faire le 202-224-3121 et demander les bureaux de votre représentant ou sénateur. Vous pouvez écrire à votre représentant ou sénateur avec des questions, pour faire connaître votre opinion sur la législation et le gouvernement fédéral ou encore si vous avez un problème et aimeriez vous faire aider avec les prestations fédérales.

Pour écrire à votre représentant :
The Honorable (mettez ici le prénom et le nom de famille de votre représentant)
U.S. House of Representatives
Washington, DC 20515

Pour écrire à votre sénateur :
The Honorable (mettez ici le prénom et le nom de famille de votre sénateur)
United States Senate
Washington, DC 20510

Vous pouvez consulter le site Internet du Congrès pour vous renseigner sur les activités courantes de la Chambre et du Sénat et sur vos propres représentants et sénateurs, et obtenir les adresses de leurs sites Internet.

- **Pour la Chambre des représentants, consultez le site http://www.house.gov/.**
- **Pour le Sénat, consultez le site http://www.senate.gov/.**

La Chambre des représentants écrit les lois, mais elle a aussi des responsabilités spécifiques. Seulement la Chambre des représentants peut :

- Soumettre des lois sur les impôts.
- Décider si un officiel accusé d'un crime contre le pays devrait être jugé au Sénat. C'est ce qu'on appelle « impeachment » ou destitution.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Renseignez-vous sur vos représentants et sénateurs et sur leurs activités pour vous représenter au Congrès. Vous pouvez le faire en lisant les articles les concernant dans votre journal local ou en consultant le site Internet du Congrès. Chaque représentant et sénateur dispose d'un bureau local dans sa communauté. Vous pouvez les trouver dans les pages bleues de votre annuaire téléphonique. Si vous venez à Washington, DC, vous pouvez prendre un tour gratuit du Capitol – le lieu de travail du Congrès des États-Unis.

Vous pouvez vous renseigner sur le président en consultant le site Internet de la Maison blanche ou la maison du président. L'adresse du site est http://www.whitehouse.gov/.

Le Sénat des États-Unis

Il y a 100 sénateurs qui siègent au Sénat des États-Unis. Les gens de chaque état votent pour élire deux sénateurs pour les représenter au Congrès. Les sénateurs servent un terme de six ans. Les électeurs ont ensuite la possibilité de voter encore une fois pour cette personne ou d'en élire une autre pour les représenter. Les sénateurs peuvent servir au Congrès pour une période illimitée. Les sénateurs écrivent les lois, mais ils ont aussi des responsabilités spécifiques.

Seul le Sénat peut :

- Dire « oui » ou « non » à tout accord passé par le président avec un autre pays ou organisation composée de pays. C'est ce qu'on appelle les traités.
- Dire « oui » ou « non » à toute personne choisie par le président pour remplir une haute fonction, comme, par exemple, les juges de la Cour suprême ou les officiels qui seront à la tête des Ministères, tels le Ministère de l'Éducation ou le Ministère de la Santé et des services sociaux.
- Intenter un procès contre un représentant du gouvernement dont la crédibilité a été attaquée par la Chambre des représentants.

Pouvoir exécutif : le Président

Le président est à la tête du pouvoir exécutif et est responsable de confirmer et faire respecter les lois du pays. Le président a bien d'autres responsabilités comme mettre en place la politique nationale, soumettre des lois au Congrès, sélectionner les hauts fonctionnaires et membres de la Cour suprême. Le président est aussi le commandant des forces armées américaines et peut être appelé « Commander in Chief » ou commandant en chef.

Les personnes lors des élections votent pour le président et le vice-président tous les quatre ans. Le président peut uniquement servir pendant deux mandats de quatre ans. Le vice-président devient président si le président devient invalide ou meurt.

Pouvoir judiciaire : la Cour suprême

La Constitution a créé la Cour suprême – la plus haute cour des États-Unis. Neuf juges, appelés « justices », siègent à la Cour suprême. Le président choisit les membres de la Cour suprême et ils servent aussi longtemps qu'ils en sont capables. La Cour suprême peut annuler les lois des états ou fédérales si celles-ci entrent en conflit avec la Constitution. Il existe d'autres cours fédérales, comme les Tribunaux de première instance, ou U.S. District Courts, et la Cour d'appel fédérale ou U.S. Circuit Courts of Appeals.

Pour en savoir plus sur la Cour suprême des États-Unis, consultez le site http://www.supremecourtus.gov.

Le gouvernement des états et local

En plus du gouvernement fédéral, chaque état a sa propre Constitution et son propre gouvernement. Et chaque gouvernement d'état a ses trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Le gouverneur, ou « governor », se trouve à la tête du pouvoir exécutif de l'état. Les habitants de chaque état votent dans une élection pour choisir leur gouverneur et leurs représentants au corps législatif. Le corps législatif de l'état écrit les lois en vigueur dans chaque état. Ces lois ne peuvent pas être en conflit avec la Constitution des États-Unis et le pouvoir judiciaire de chaque état confirme les lois de cet état.

Chaque état dispose aussi d'un gouvernement local. Il existe des gouvernements municipaux et de comté, et parfois les deux. Ils offrent et contrôlent de nombreux services au sein de votre communauté, comme les écoles et bibliothèques publiques, la police et les pompiers, ainsi que les services en eau, gaz et électricité. Les habitants des communautés locales élisent en principe les officiels gouvernementaux locaux, mais dans certaines localités ils peuvent aussi être nommés. Il existe différentes formes de gouvernements locaux. Certains ont à leur tête un maire, alors que d'autres ont un conseil municipal ou de comté. Les communautés locales ont aussi des conseils scolaires, c'est-à-dire des citoyens qui sont élus ou nommés pour exercer un contrôle sur les écoles locales.

CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

Beaucoup des réunions des gouvernements locaux sont ouvertes au public. Elles se déroulent souvent le soir pour que chacun puisse y participer. Vous pouvez, par exemple, aller à la réunion du conseil municipal ou du conseil scolaire pour en savoir plus sur ce qui touche votre communauté. Ces réunions, avec les heures et les lieus, sont indiquées dans le journal local. Elles peuvent aussi être indiquées sur le site Internet du gouvernement. Certaines réunions du gouvernement local sont aussi télévisées et diffusées par les chaînes par câble locales.

Devenir un citoyen américain

Le fait de devenir un citoyen américain donne aux résidents permanents de nouveaux droits et privilèges. La citoyenneté apporte avec elle de nouvelles responsabilités. La présente section donne quelques raisons à prendre en compte pour devenir un citoyen américain et décrit ce qu'il faut faire pour en devenir un.

Pour devenir un citoyen, vous devez être préparé à jurer votre loyauté aux États-Unis. Vous devez renoncer à votre allégeance à tout autre pays. Vous devez consentir à appuyer et défendre la Constitution des États-Unis. En devenant citoyen, vous acceptez toutes les responsabilités liées au fait d'être un Américain. Vous jouirez de retour de tous les droits et privilèges de la citoyenneté.

Pourquoi devenir un citoyen américain ?

Les résidents permanents jouissent en grande partie des mêmes droits que les citoyens américains. Mais il existe quelques raisons importantes pour devenir un citoyen des États-Unis. En voici quelques-unes :

- **Montrer votre patriotisme.** En devenant un citoyen vous montrez votre engagement envers votre nouveau pays.
- **Voter.** Seuls les citoyens peuvent voter aux élections fédérales. La majorité des états restreignent le vote, dans la plupart des élections, aux citoyens américains.
- **Faire partie d'un jury.** Seuls les citoyens américains peuvent faire partie d'un jury fédéral. La plupart des états restreignent le service dans un jury aux citoyens américains. C'est une importante responsabilité pour les citoyens américains.
- **Pouvoir voyager avec un passeport des États-Unis.** Un passeport américain vous donne le droit, en cas de nécessité, de vous faire assister à l'étranger par le gouvernement américain.
- **Pouvoir faire venir les membres de sa famille aux États-Unis.** De manière générale, les citoyens américains ont la priorité lorsqu'ils demandent de pouvoir faire venir aux États-Unis et de manière permanente les membres de leur famille.
- **Pouvoir obtenir la citoyenneté pour les enfants nés à l'étranger.** Dans la plupart des cas, l'enfant né à l'étranger d'un citoyen américain reçoit automatiquement la citoyenneté américaine.
- **Eligibilité pour un poste de travail au sein du gouvernement fédéral.** Certains postes de travail auprès d'agences gouvernementales exigent la citoyenneté américaine.
- **Devenir un représentant officiel élu.** Seuls les citoyens peuvent proposer leur candidature dans les hautes charges du gouvernement fédéral (le Sénat et La Chambre des représentants) et pour la plupart des fonctions aux niveau local ou de l'état.
- **Garder votre droit de résidence.** Le droit d'un citoyen américain de rester aux États-Unis ne peut pas être retiré.
- **Eligibilité pour les bourses et dons fédéraux.** De nombreux dons d'argent, dont les bourses universitaires et fonds accordés à des buts spécifiques sont accessibles uniquement aux citoyens américains.
- **Pouvoir obtenir des prestations du gouvernement.** Certaines prestations offertes par le gouvernement sont accessibles uniquement aux citoyens américains.

La naturalisation : Devenir un citoyen américain

La procédure pour devenir citoyen américain s'appelle « naturalisation ». Vous pouvez demander la naturalisation quand vous aurez satisfait aux conditions suivantes :

Vivre aux États-Unis depuis au moins cinq ans comme résident permanent (ou trois ans si marié et vivant avec un citoyen américain).

Être présent aux États-Unis depuis pas moins de 30 mois au cours des cinq dernières années (ou 18 mois des trois dernières années si marié et vivant avec un citoyen américain).

Vivre dans un état ou un district des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS) depuis au moins trois mois avant de faire la demande de naturalisation.

Il se peut que différentes règles s'appliquent à vous si :

- Vous ou votre parent, conjoint ou enfant décédé, avez servi dans les forces armées des États-Unis.
- Vous êtes un ressortissant américain.
- Vous avez obtenu la résidence permanente sur base de l'amnistie de 1986.
- Vous êtes un réfugié ou avez l'asile.
- Votre conjoint est un citoyen américain habituellement en poste à l'étranger.
- Vous avez perdu votre citoyenneté américaine en vertu d'une loi précédente et dû à un mariage à un non-citoyen.
- Vous êtes employé par certains types de société ou organisations à but non lucratif.

Consultez *A Guide to Naturalization* pour plus de renseignements. Vous voudrez peut-être aussi consulter un avocat spécialiste de l'immigration ou un autre professionnel qualifié.

OBTENIR DES RENSEIGNEMENTS SUR LA NATURALISATION

Les personnes âgées de 18 ans ou plus qui veulent devenir citoyens américains, devraient se fournir le Formulaire M-476, *A Guide to Naturalization* ou Le Guide à la naturalisation. Ce guide contient des informations importantes sur les exigences qu'il faut remplir en vue d'une naturalisation. Il indique aussi les formulaires dont vous aurez besoin pour entamer le processus de naturalisation.

Pour vérifier votre éligibilité pour la naturalisation, consultez le Formulaire M-480 – Naturalization Eligibility Worksheet ou Grille de travail relative à l'éligibilité pour la naturalisation, que vous trouverez sur les dernières pages du *A Guide to Naturalization*. Remplissez le Formulaire N-400 pour faire votre demande de naturalisation. Des frais sont attachés au Formulaire N-400.

Pour obtenir les Formulaires M-476, M-480, et N-400, appelez l'extension du service des formulaires de l'USCIS, 1-800-870-3676. Vous les trouverez aussi sur le site Internet http://www.uscis.gov.

Exigences à remplir en vue d'une naturalisation

Voici les exigences générales en vue d'une naturalisation :

1. Habiter aux États-Unis pendant un certain nombre d'années en tant que résident permanent (« Continuous Residence » ou Résidence continue).
2. Être présent aux États-Unis pour des périodes de durée spécifique (« Physical Presence » ou Présence physique).
3. Passer une durée de temps spécifique dans votre état ou district des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS) (« Time in State or USCIS District » ou Temps dans un état ou district des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS)).
4. Se comporter en accord avec la loi et de manière acceptable (« Good Moral Character » ou Bon caractère moral).
5. Connaître l'anglais et être au courant de l'histoire et du gouvernement des États-Unis (« English and Civics » ou anglais et connaissances civiques).
6. Comprendre et accepter les principes de la Constitution des États-Unis (« Attachment to the Constitution » ou Fidélité à la Constitution).

MAINTENIR UNE RÉSIDENCE CONTINUE EN TANT QUE RÉSIDENT PERMANENT

Si vous quittez les États-Unis pour une période de :	Votre statut de résidence est :	Pour garder votre statut, vous devez :
Plus de six mois	Possiblement interrompu	Prouver que vous avez continué à vivre ou travailler aux États-Unis et/ou que vous avez des liens avec les États-Unis, comme par exemple, que vous avez payé les impôts alors que vous étiez loin.
Plus d'un an	Interrompu	Dans la plupart des cas, vous devez recommencer votre résidence continue. Si vous voulez revenir aux États-Unis en tant que résident permanent, vous devez, avant de partir, demander un permis de rentrée aux États-Unis.

1. Résidence continue

« Résidence continue » signifie que vous devez vivre aux États-Unis comme résident permanent pour une certaine période de temps. La plupart des gens doivent être des résidents permanents en résidence continue pour cinq ans (ou trois ans si mariés à un citoyen américain) avant de pouvoir commencer le processus de naturalisation. Pour les réfugiés, cela signifie cinq ans à partir de la date où vous êtes arrivés aux États-Unis, qui est généralement la date où vous avez obtenu le statut de résident permanent. Pour ceux qui ont obtenu le statut d'asile aux États-Unis, cette période commence un an avant que vous ayez obtenu votre statut de résident permanent. La date sur votre carte de résident permanent est celle à laquelle vos cinq ans commencent. Si vous quittez les États-Unis pour une longue période de temps, normalement six mois ou plus, vous risquez de « rompre » votre statut de résident continu.

PRÉSERVER VOTRE RÉSIDENCE AUX FINS DE LA NATURALISATION : EXONÉRATION POUR UN AN D'ABSENCE

Si vous travaillez pour le gouvernement des États-Unis, une institution de recherche américaine reconnue ou certaines sociétés américaines, ou si vous êtes un membre du clergé en poste à l'étranger, vous pourrez être en mesure de garder votre résidence continue si :

1. **Après être devenu résident permanent, vous avez été présent en personne et avez vécu, pour une année au moins, aux États-Unis sans les quitter.**
2. **Vous soumettez le Formulaire N-470, Application to Preserve Residence for Naturalization Purposes ou Demande pour préserver la résidence aux fins de la naturalisation, avant d'être loin des États-Unis pour une période d'une année. Des frais sont attachés au Formulaire N-470.**

Pour de plus amples informations, appelez l'extension du service des formulaires de l'USCIS au 1-800-870-3676 et requérez le Formulaire N-470, Application to Preserve Residence for Naturalization Purposes ou Demande pour préserver la résidence aux fins de la naturalisation. Vous pouvez aussi obtenir le formulaire sur le site Internet de l'USCIS à http://www.uscis.gov.

Si vous quittez les États-Unis pour une période d'un an ou plus, vous pourriez y retourner si vous avez un permis de rentrée. Vous devriez faire la demande pour ce permis de rentrée avant votre départ des États-Unis. Voir page 7 pour les renseignements concernant la marche à suivre pour faire la demande pour un permis de rentrée. Dans la plupart des cas, la période de temps où vous étiez aux États-Unis avant d'avoir quitté le pays ne comptera pas pour votre temps en résidence continue. Ceci signifie qu'il vous faudra recommencer votre résidence continue après votre retour aux États-Unis, et que vous aurez peut-être à attendre quatre ans et un jour avant de pouvoir faire la demande de naturalisation.

CONSEIL : Un permis de rentrée (Formulaire I-131) et Application to Preserve Residence for Naturalization Purposes ou la Demande pour préserver la résidence aux fins de la naturalisation (Formulaire N-470) ne sont pas la même chose. Vous pouvez présenter un permis de rentrée au lieu de votre carte de résident permanent (si vous avez été à l'étranger pendant moins de 12 mois) ou au lieu d'un visa (si vous avez été à l'étranger pendant plus de 12 mois) lorsque vous retournez aux États-Unis après une absence temporaire.

DÉROGATION POUR LE PERSONNEL MILITAIRE

Si vous êtes en activité de service ou venez d'être rendu par les Forces armées américaines à la vie civile, les exigences de résidence continue et de présence physique pourraient ne pas s'appliquer à vous. Vous trouverez plus d'informations dans la brochure M-599 – Naturalization Information for Military Personnel ou Renseignements sur la naturalisation pour personnel militaire. Chaque base militaire devrait avoir un point de contact qui s'occupe des demandes de naturalisation et qui certifie les Formulaires N-426 – Request for Certification of Military or Naval Service ou Demande de certification du service militaire ou naval. Vous devez soumettre le Formulaire N-426 avec vos formulaires de demande. Pour obtenir les formulaires dont vous avez besoin, appelez le service d'assistance téléphonique militaire au numéro gratuit 1-877-CIS-4MIL (1-877-247-4645). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site http://www.uscis.gov/military ou en appelant le service à la clientèle au 1-800-375-5283.

Sachez que votre absence des États-Unis, et plus spécialement si vous acceptez un emploi à l'étranger alors que votre demande de naturalisation est en cours, pourrait être problématique pour votre éligibilité.

2. Présence physique aux États-Unis

« Présence physique » signifie que vous devez être en réalité présent aux États-Unis. Si vous êtes un résident permanent âgé de 18 ans ou plus vous devez, avant de demander la naturalisation, avoir été physiquement présent aux États-Unis pendant 30 mois au moins sur les cinq dernières années (ou 18 mois sur les trois dernières années si vous êtes mariée / marié à un / une citoyen / citoyenne des États-Unis).

« PRÉSENCE PHYSIQUE »

Q : Quelle est la différence entre « présence physique » et « résidence continue » ?

R : « Présence physique » signifie que vous avez été présent réellement aux États-Unis. Si vous êtes un résident permanent d'au moins 18 ans, vous devez être physiquement présent pendant au moins 30 mois au cours des cinq dernières années (ou 18 mois au cours des trois dernières années, si vous êtes marié à un citoyen américain) avant de pouvoir faire une demande de naturalisation.

Une « résidence continue » correspond au temps total que vous avez vécu aux États-Unis comme résident permanent avant de faire votre demande de naturalisation. Si pour un seul voyage vous passez trop de temps hors des États-Unis, vous romprez peut-être votre « résidence continue ».

3. Temps comme résident dans un état ou un district des Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS)

La plupart des gens doivent vivrent dans l'état ou le district USCIS dans lequel ils font la demande de naturalisation pour au moins trois mois. Les étudiants peuvent faire la demande de naturalisation soit là où ils vont à l'école, soit à l'endroit où habite leur famille (s'ils sont encore à la charge de leurs parents).

4. Bon caractère moral

Pour être éligible à la naturalisation, vous devez être une personne de bonnes mœurs. Une personne qui a commis certains crimes au cours des cinq ans précédant le moment où elle fait la demande de naturalisation ou qui ment pendant l'entrevue de naturalisation n'est pas considérée comme une personne de « bonnes mœurs ».

COMPORTEMENTS POUVANT DÉMONTRER L'ABSENCE D'UN BON CARACTÈRE MORAL

- Conduite en état d'ivresse ou un état d'ivresse quasi-permanent.
- Jeux d'argent illégaux.
- Prostitution.
- Mentir pour obtenir des avantages d'immigration.
- Manquement de pourvoir à l'entretien d'un enfant ordonné par une cour.
- Engagement dans des actes de terrorisme.
- Persécution d'une personne à cause de sa race, sa religion, son origine nationale, son opinion politique ou son group social.

Si vous commettez des crimes spécifiques, vous ne pourrez jamais devenir citoyen américain et vous serez probablement expulser du pays. Ces crimes sont appelés des « exclusions » à la naturalisation. Les crimes appelés « Actes délictueux graves » (s'il ont été commis le 29 novembre 1990 ou après cette date), comprenant le meurtre, viol, sévices sexuels d'un enfant, voies de fait avec violence, trahison, et trafic illégal de drogues, armes à feux ou personnes sont quelques exemples d'exclusions permanentes à la naturalisation. Dans la plupart des cas, les immigrés qui ont été dispensés ou démobilisés du service militaire dans les forces armées des États-Unis à cause de leur statut d'immigré ou les immigrés qui ont déserté les forces armées des États-Unis sont également exclus en permanence de la citoyenneté américaine.

La citoyenneté peut aussi vous être refusée si vous vous comportez d'une autre manière qui dénote une absence de bon caractère moral.

D'autres crimes sont des exclusions temporaires à la naturalisation. Ces exclusions temporaires vous empêchent de devenir un citoyen pour une période de temps allant jusqu'à cinq ans après que vous ayez commis le crime. Ceux-ci comprennent :

- Tout crime contre une personne commis dans l'intention de nuire.
- Tout crime commis contre la propriété ou le gouvernement qui implique une escroquerie.
- Deux crimes ou plus avec sentences combinées de cinq ans ou plus.
- Une violation des lois sur les stupéfiants (telle l'usage ou la vente de drogues).
- Avoir purgé une peine d'emprisonnement de 180 jours ou plus au cours des derniers cinq ans.

Lorsque vous demandez la naturalisation, signalez tout crime que vous avez commis. Ceux-ci comprennent les crimes éliminés de votre casier ou ceux commis avant votre 18e anniversaire. Si vous ne les signalez pas à USCIS votre citoyenneté peut être refusée et vous pouvez être poursuivi en justice.

5. Anglais et connaissances civiques

De manière générale, vous devez démontrer que vous savez lire, écrire et parler un anglais de base. Vous devez aussi avoir une connaissance élémentaire de l'histoire et du gouvernement des États-Unis (dite « civics » ou connaissances civiques). Vous allez devoir passer un examen d'anglais et de vos connaissances civiques pour prouver ce que vous connaissez.

Beaucoup d'écoles et organismes communautaires aident les personnes à se préparer à l'examen de citoyenneté. Vous trouverez des exemples des questions de l'examen dans le Guide à la naturalisation (*A Guide to Naturalization*). Les Services de la citoyenneté et de l'immigration des États-Unis (USCIS Office of Citizenship) offre des produits comme les Cartes éclairs d'instruction civique (Civics Flash Cards) et « Apprenez sur les États-Unis : leçons rapides d'instruction civique » (*Learn About the United States: Quick Civics Lessons*) pour vous aider à étudier. Vous les trouverez gratuitement sur le site http://www.uscis.gov.

6. Fidélité à la Constitution

Vous devez être prêt à soutenir et défendre les États-Unis et sa Constitution. Vous déclarez votre « attachement » ou fidélité aux États-Unis et à la Constitution lorsque vous prononcez le « Oath of Allegiance » ou Serment de fidélité. Vous devenez un citoyen des États-Unis lorsque vous prononcez ce Serment de fidélité.

EXEMPTIONS À L'EXIGENCE RELATIVE À L'ANGLAIS ET AUX CONNAISSANCES CIVIQUES

Vu leur âge et la longueur de leur séjour aux États-Unis, d'autres exigences peuvent s'appliquer à certaines personnes qui demandent la naturalisation.

Si vous avez	Si, en tant que résident permanent, vous avez vécu aux États-Unis pendant	Vous ne faites pas	Vous devez passer
50 ans ou plus	20 ans	l'examen d'anglais	L'examen des connaissances civiques dans votre langue
55 ans ou plus	15 ans	l'examen d'anglais	L'examen des connaissances civiques dans votre langue
65 ans ou plus	20 ans	l'examen d'anglais	Un examen simplifié de connaissances civiques dans votre langue

Si vous ne devez pas passer un examen de langue anglaise, vous devez vous présenter à l'examen d'instruction civique avec votre propre traducteur. Dans certaines circonstances, si vous avez une invalidité qui vous met dans l'impossibilité de vous rendre à une entrevue, il est possible de faire des arrangements spéciaux. Pour plus d'informations, appelez l'extension du service des formulaires de l'USCIS au 1-800-870-3676 et réclamer le Formulaire N-648 ou obtenez-en une copie sur le site Internet de l'USCIS à http://www.uscis.gov.

Les personnes démontrant des troubles du développement ou une incapacité physique les rendant incapables de comprendre la signification du Serment ne sont pas obligées de prêter le Serment d'allégeance.

Si votre demande de naturalisation est en cours et que vous déménagez, vous devez donner votre nouvelle adresse à USCIS. Vous pouvez appeler le 1-800-375-5283 pour signaler votre nouvelle adresse. Vous devez aussi soumettre au DHS le Formulaire AR-11. Vous pouvez changer votre adresse en ligne par l'intermédiaire d'un formulaire électronique AR-11 sur le site http://www.uscis.gov. Consultez la page 8 pour avoir les instructions.

Les cérémonies de naturalisation

Si l'USCIS accepte votre demande de naturalisation, vous devez assister à une cérémonie et prononcer le Serment de fidélité. L'USCIS vous enverra le Formulaire N-445, Notice of Naturalization Oath Ceremony ou Notification de la cérémonie du serment de naturalisation, indiquant l'heure et la date de votre cérémonie. Vous devez remplir ce formulaire et l'apporter avec vous à la cérémonie.

Si vous ne pouvez pas assister à votre cérémonie, vous pouvez la reporter. Pour la reporter, vous devez envoyer à votre bureau d'USCIS le Formulaire N-445 accompagné d'une lettre expliquant pourquoi vous ne pouvez pas assister à la cérémonie.

Au moment de vous enregistrer pour la cérémonie du Serment, vous rendrez à l'USCIS votre carte de résident permanent. Vous n'aurez plus besoin de votre carte car vous recevrez un Certificat de naturalisation à la cérémonie.

Vous n'êtes pas un citoyen avant d'avoir prêté le Serment d'allégeance. Un fonctionnaire lit chaque partie du serment lentement et vous demande de répéter les mots. Après avoir prêté serment, vous recevrez votre Certificat de naturalisation. Ce certificat prouve que vous êtes un citoyen américain. Vous n'êtes pas citoyen jusqu'à ce que vous ayez prêté le Serment d'allégeance au cours d'une cérémonie de naturalisation formelle.

La cérémonie du Serment de fidélité est un événement public. De nombreuses communautés organisent chaque année des cérémonies spéciales pour le 4 juillet, c'est-à-dire la Fête de l'indépendance. Renseignez-vous pour savoir si votre communauté organise une cérémonie spéciale pour le 4 juillet et comment y participer. Beaucoup de personnes viennent avec leur famille et font une célébration après la cérémonie.

LES ÉTATS-UNIS AUJOURD'HUI*

*Les États-Unis comprennent également les territoires de Guam, la Samoa américaine, les îles Vierges, le commonwealth des Mariannes du Nord et celui de Porto Rico qui n'apparaissent pas sur cette carte.

JOURS FÉRIÉS FÉDÉRAUX

Vous trouverez-ci après la liste des jours fériés officiels. La plupart des bureaux du gouvernement fédéral sont fermés ces jours là. Si un jour férié tombe sur un samedi, il est célébré la veille, le vendredi. Si un jour férié tombe sur un dimanche, il est célébré le lendemain, le lundi. De nombreux employés donnent à leurs employés un jour de congé pour ces jours fériés.

Le Jour de l'An	1er janvier
L'Anniversaire de Martin Luther King, Jr	3e lundi de janvier
Fête des Présidents	3e lundi de février
Le Jour des morts au champ d'honneur	Dernier lundi de mai
Fête de l'indépendance	4 juillet
Fête du travail	1er lundi de septembre
Fête de Colomb	2e lundi d'octobre
Fête des combattants	11 novembre
Fête de Thanksgiving	4e jeudi de novembre
Noël	25 décembre

AUTEURS DES PHOTOGRAPHIES

Page 8, photo de droite avec la permission de http://www.goarmy.com.

Page 29, encadré, photo en haut prise par Gerald L. Nino.

Pages 1, 22, 48, et 49, photographies de John Vavricka.

Vous êtes en route

Nous espérons que vous trouverez ce guide utile. Il a été écrit pour vous aider à commencer votre vie aux États-Unis, ainsi que pour vous aider à comprendre vos droits et responsabilités en tant que résident permanent. Le Guide vous cite des marches à suivre pour que vous puissiez participer à votre collectivité. Il vous explique également les choses que vous devrez apprendre si vous désirez devenir citoyen naturalisé. Si vous désirez en savoir plus, consultez le site Internet de l'USCIS où vous trouverez d'autres documentations : (http://www.uscis.gov).

Maintenant que vous êtes ici, vous aurez la chance de réaliser tout ce que la vie aux États-Unis peut être. Nous vous souhaitons la bienvenue en tant que résident permanent et une vie remplie de succès dans ce pays.